

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Je télécharge
mon calendrier
de collecte,
il est personnalisé !



ADOPTÉZ L'APPLI
QUI VOUS FACILITE
LE QUOTIDIEN !

Rapport annuel 2 0 2 5

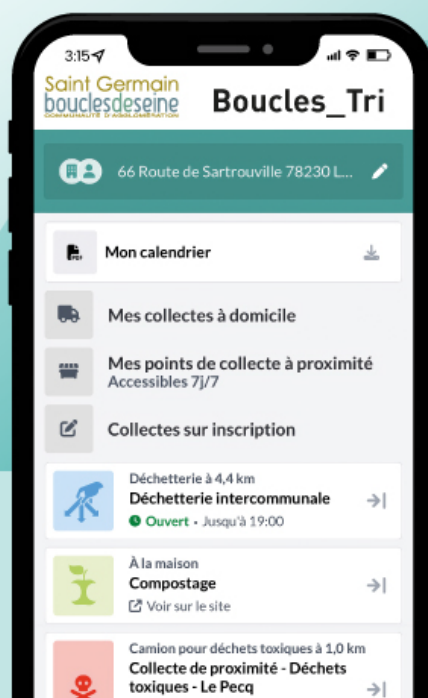
UNE AGGLO RESPONSABLE, POUR VOUS, AVEC VOUS.

Saint Germain
bouclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'appli Boucles_Tri

SIMPLE | UTILE | LOCALE

POUR VOS DÉCHETS



Disponible sur
App Store

Disponible sur
Google Play

casgbs.fr



SOMMAIRE

Présentation et organisation	4
Présentation de l'Agglo	4
La CASGBS s'occupe de vos déchets.....	5
Le service de gestion des déchets	5
La prévention des déchets.....	6
La collecte de vos déchets	7
La mise à disposition des équipements nécessaires à la collecte de vos déchets	8
Le traitement des déchets produits sur le territoire de la CASGBS.....	9
Les déchetteries du territoire	11
Les collectes de proximité	14
Indicateurs techniques	15
L'accueil téléphonique de la CASGBS	15
La prévention des déchets	17
Les déchets produits sur le territoire.....	23
La déchetterie intercommunale	23
Les collectes en porte-à-porte et en points d'apport volontaire	26
Les bacs et équipements de collecte du territoire.....	38
Le coût du service public.....	42
Dépenses de prévention	42
Dépense déchetterie intercommunale	42
Dépenses de collecte	43
Dépenses de pré-collecte.....	44
Dépenses de traitement	46
Recettes	49
Annexes	52
Annexe 1 : Répartition des tonnages de DEEE en 2025 (collectes de proximité et services techniques)	52
Annexe 2 : Part du compostage individuel sur le territoire	53
Annexe 3 : Compostage partagé (sites actifs).....	53
Annexe 4 : Production par flux de déchets en kg/hab. des zones/communes de la CASGBS en 2025.....	54
Annexe 5 : Compostage individuel – Etat du déploiement au 31 décembre 2025 (hors Bezons)	56
Annexe 6 : Compostage partagé – Etat du déploiement au 31 décembre 2025 (hors Bezons)	57



Annexe 7 : Certification/professionnalisation de la filière – Etat du déploiement au 31 décembre 2025.....	58
Annexe 8 : Compostage de quartier et autres sites ouverts, sur le domaine public – Etat du déploiement au 31 décembre 2025.....	58
Annexe 9 Compostage en établissement – Etat du déploiement au 31 décembre 2025	59
Annexe 10 : Actions de sensibilisation – Bilan au 31 décembre 2025	60

Présentation et organisation

Présentation de l'Agglo

Créée au 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) compte 19 communes :

Elle exerce notamment la compétence de gestion des déchets des ménages et déchets assimilés sur toutes les communes hors Bezons.

La Communauté d'agglomération compte 341 547 habitants selon le recensement de la population légale 2022 réalisé par l'INSEE.



La variation annuelle de la population de l'agglomération, stabilisée autour de 0,1% depuis plusieurs années, décolle en 2022 pour atteindre +0,4% (soit 4984 habitants supplémentaires). Cette variation est portée par les communes de Bezons, Croissy-sur-Seine, L'Étang-la-Ville, Louveciennes et Mareil-Marly qui ont connu une croissance de leur nombre de résidences principales entre 2019 et 2022 comprise entre 7% et 13%.

Le rétrécissement de la taille des ménages (2,31) se poursuit, moins 30% en 4 ans (taille des ménages en 2019 : 2,38). Même si la CASGBS reste un territoire familial (41,1 % des habitants

ont entre 30 et 59 ans), la taille moyenne des ménages est inférieure à celle des Yvelines (2,36 occupants par ménage) et du Val d'Oise (2,51).

En 2024, le périmètre des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) a été révisé, le nombre de quartier est passé de 6 à 4 et le nombre d'habitants de la CASGBS résidant en QPV a diminué de 10%, passant de 13 372 à 12 049 habitants.

La gestion des déchets représente un véritable enjeu sur une population à forte croissance.

La CASGBS s'occupe de vos déchets

Depuis la création de la CASGBS le 1^{er} janvier 2016, la Collectivité exerce une gestion des déchets ménagers et assimilés s'articulant autour de diverses missions comme la prévention, la mise à disposition d'équipements et de contenants de collecte, la collecte des déchets en porte-à-porte et en point d'apport volontaire ainsi que le traitement des déchets.

Cette gestion répond à de forts enjeux, notamment le maintien d'une bonne qualité de service, le respect des contraintes et objectifs réglementaires, la maîtrise de l'évolution des coûts et leur optimisation.

À noter que pour Bezons, la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés a été déléguée au syndicat intercommunal AZUR.

Les données du présent rapport concernant le territoire de Bezons ne portent que sur les tonnages annuels déclarés par le syndicat ainsi que sur les coûts. Ce rapport ne présente pas les données relatives à la qualité du tri (taux de refus) sur Bezons.

Le service de gestion des déchets

Composé de 19 agents, le service gestion des déchets accompagne tout au long de l'année les habitants du territoire.

Les administrés sollicitent le service par le biais de son accueil téléphonique, le 01 30 09 75 36, joignable de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (17h00 le vendredi), et par le biais de la messagerie « environnement@casgbs.fr ».

Un standard téléphonique à menu vocal a été déployé courant 2024, permettant un meilleur traitement des demandes des administrés.

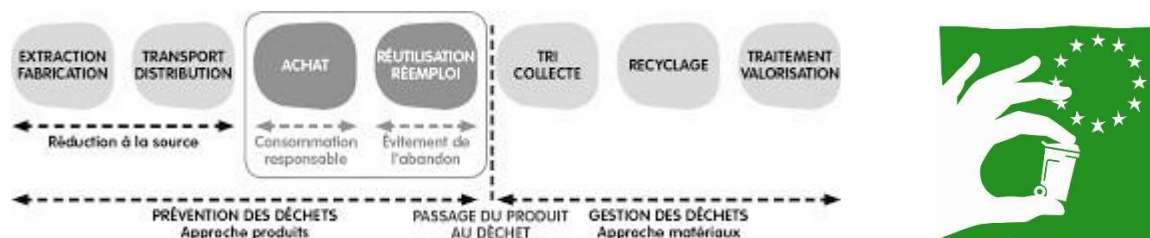
Huit agents répondent aux appels entrants, répartis par thématique d'appel.

En 2025, ce sont près de **20 000 sollicitations des administrés** (appels/courriels) qui ont été traitées, soit environ 1 700 appels et courriels par mois. *Le détail est présenté est page 14, présentant la répartition par thématique.*



La prévention des déchets

Grand enjeu pour les années à venir, la prévention des déchets est priorisée parmi les autres modes de gestion des déchets existants (tri, recyclage, valorisation). Cette démarche s'inscrit dans des politiques publiques définies aux niveaux européen et national.



Les enjeux de prévention et de recyclage sur la réduction des ordures ménagères résiduelles.

Les objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (dit DMA) sont fixés par :

- > La directive cadre européenne de 2008,
- > La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)
- > La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020
- > La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) avec notamment la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, document de planification stratégique porté et animé par la Région, a été approuvé en décembre 2019. Toutes les décisions prises dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets doivent désormais être compatibles avec les enjeux et objectifs de ce document réglementaire.

En 2022, lors de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) la CASGBS a fait de la réduction et la valorisation de nos déchets l'un de ses 5 axes prioritaires.

Au niveau local, la collectivité dispose de nombreux leviers pour diminuer la production de déchets en agissant auprès des habitants, également consommateurs et citoyens : informer, sensibiliser et accompagner les habitants, qui restent décisionnaires de leur acte d'achat, sur les actions de consommation responsable, la gestion des bio déchets, la réparation, le réemploi...

Élaboration du Plan de réduction des déchets

Document stratégique de planification, le Plan de réduction des déchets définit les engagements de l'Agglo pour la réduction de son impact sur l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants, en proposant les actions à déployer entre 2025 et 2031. Il s'inscrit dans son Projet de Territoire et son Plan Climat et s'articule avec les politiques publiques au niveau européen, national et régional.

En 2024, l'Agglo a piloté la démarche d'élaboration du Plan, avec la volonté d'aboutir à un projet commun et une vision partagée adaptés aux spécificités de chaque zone du territoire. Des ateliers de travail impliquant différents acteurs se sont déroulés en janvier et ont permis de concevoir les axes et le programme d'actions du Plan. En mars, une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Plan a été créée et le Plan a été adopté en mai 2025.

La collecte de vos déchets

La prise en gestion de la partie « Collecte » par la CASGBS a eu lieu progressivement entre 2016 et 2019, en lien avec les échéances des marchés publics des différentes communes.

La commune de Sartrouville continue d'assurer la collecte des ordures ménagères et des encombrants via ses agents communaux de collecte, tandis que la collecte des emballages recyclables, du verre et des végétaux est exercée par la CASGBS.

La démarche de mutualisation des marchés, engagée en 2017 et poursuivie en 2018 et 2019, a permis de dégager de premières économies d'échelle.

En 2022, les 12 marchés publics de collecte ont été renouvelés en 3 marchés, représentant 3 zones géographiques et engendrant une économie de 1,9% avec maintien de l'essentiel des plannings de collecte et des niveaux de service précédents.

Une amélioration de la carburant des véhicules de collecte a également été opérée. Près de 100 % des véhicules de collecte roulent au GNV contre environ 20% précédemment. En 2025, le dernier renouvellement de marché de collecte préexistant a été réalisé, portant sur les communes de Marly-le-Roi, L'Étang-la-Ville et Mareil-Marly ; les trois communes ont ainsi rejoint le marché global de collecte, tout en générant de nouvelles économies.

La mise à disposition des équipements nécessaires à la collecte de vos déchets



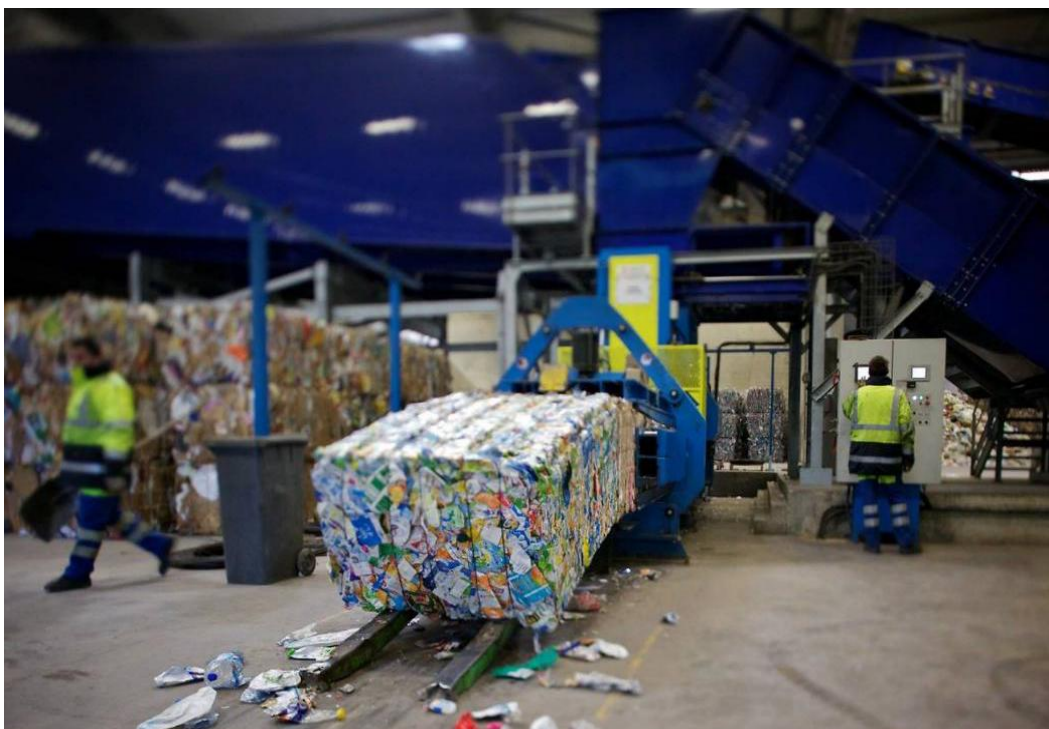
La CAGSBS dispose d'un service dédié à la mise en place de l'ensemble des équipements et moyens nécessaires à la présentation des déchets à la collecte dans les meilleures conditions possibles. Bacs de collecte de différents volumes, points d'apport volontaires enterrés et aériens, bioseaux, etc. sont mis à disposition des habitants du territoire.

La mise à disposition de contenants fermés pour stocker les déchets avant la collecte est particulièrement importante pour des raisons d'hygiène, de propreté et de sécurité du travail des agents de collecte en porte-à-porte.

La CASGBS a progressivement pris en charge la fourniture et la livraison des équipements de collecte des déchets de l'ensemble des communes composant la Communauté d'agglomération, hormis la ville de Bezons.

Concernant les bacs de collecte, cette mise à disposition répond aujourd'hui à des règles de dotations établies par la Communauté d'agglomération, en fonction de la taille du foyer pour l'habitat individuel et du nombre d'appartements pour l'habitat collectif, de la superficie du terrain dans le cas de mise à disposition de bacs pour les déchets verts, etc.

Le traitement des déchets produits sur le territoire de la CASGBS



Le traitement des déchets ménagers est confié à plusieurs syndicats de traitement :

- Au **SITRU**, dont l'usine de traitement est basée à Carrières-sur-Seine, pour **11 communes de la CASGBS** : Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, Le Pecq, Le Port-Marly, Le Vésinet, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Montesson, Sartrouville
- À **VALOSEINE**, dont les usines de traitement sont basées à Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine, pour **4 communes de la CASGBS** : Aigremont, Chambourcy, Le Mesnil-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye
- Au **SIDOMPE**, dont les usines de traitement sont basées à Thiverval-Grignon, pour **3 communes de la CASGBS** : L'Étang-la-Ville, Mareil-Marly, Marly-le-Roi
- À **AZUR**, dont le siège est basé à Argenteuil, pour **1 commune de la CASGBS** : Bezons

Les syndicats de traitement du territoire



CASGBS - 2023

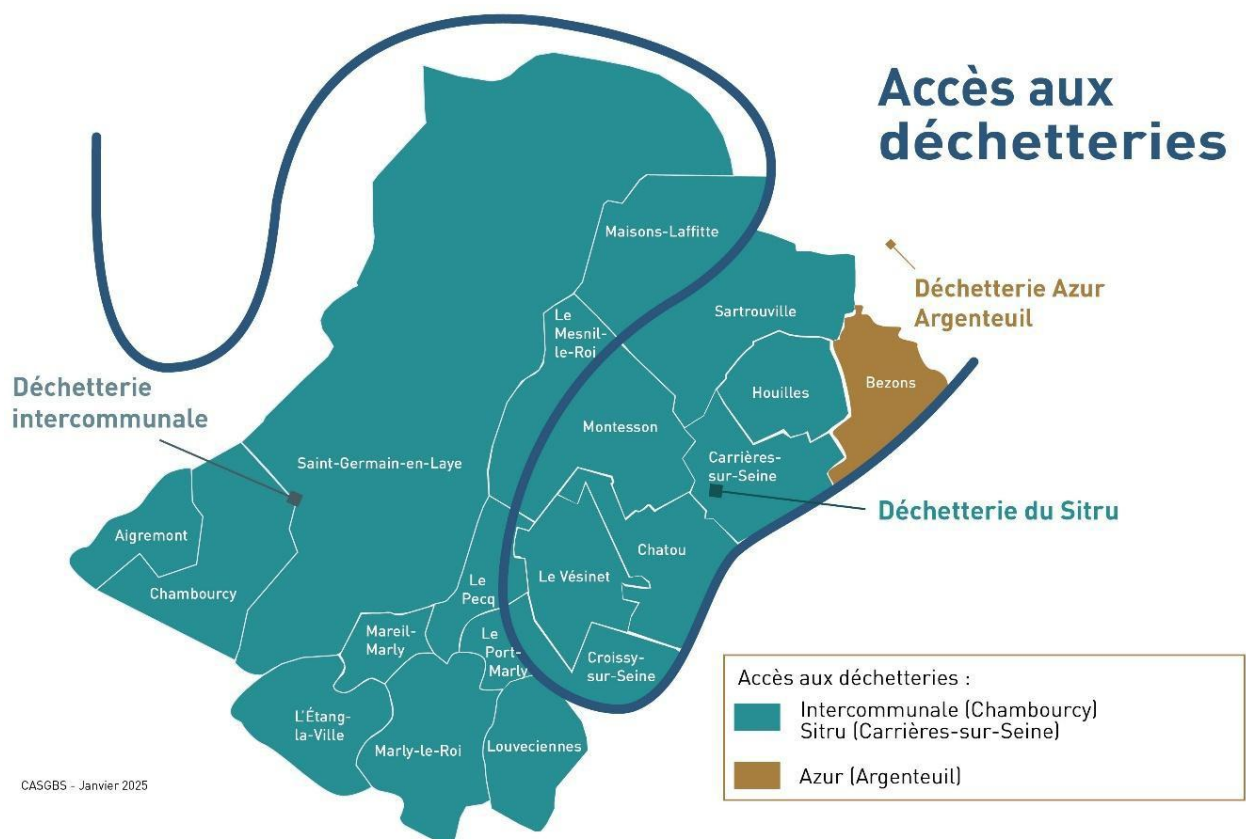
Les déchetteries du territoire

Les administrés de la CASGBS ont tous accès à une ou deux **déchetteries** :

- > **La déchetterie intercommunale**, inaugurée fin 2023, basée à Chambourcy, propriété de la CASGBS et accessible à tous les habitants du territoire,
- > **La déchetterie du SITRU**, basée à Carrières-sur-Seine, propriété du syndicat de traitement SITRU et accessible à tous les habitants du territoire,
- > **La déchetterie Azur**, basée à Argenteuil, propriété du syndicat de collecte et traitement Azur et accessible aux habitants de Bezons.

Dans un objectif de mise en réseau des déchetteries, de facilitation et d'harmonisation des règles d'accès aux déchetteries du territoire, une convention a été signée en 2024 entre la CASGBS et le SITRU permettant, à compter du 2 janvier 2025, à l'ensemble des

habitants du périmètre de l'agglomération (hors Bezons) d'accéder à la déchetterie du SITRU située à Carrières-sur-Seine. Jusqu'à cette date, la déchetterie du SITRU n'était accessible qu'aux habitants des 11 communes de la CASGBS couvertes par le syndicat.



La déchetterie intercommunale



La déchetterie intercommunale a ouvert ses portes au public le 6 décembre 2023. Elle est accessible à l'ensemble des habitants et aux services techniques communaux du territoire de la CASGBS.

Elle donne accès à **11 quais de tri** et à des locaux pour les déchets toxiques et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

La déchetterie a également **son propre local réemploi**. Celui-ci permet une seconde vie aux objets déposés grâce à la réutilisation ou à la réparation.

Le local réemploi est géré par l'entreprise APTIMA et la déchetterie est exploitée par la société NICOLLIN. Chaque foyer bénéficie de 20 passages par an.

Cet équipement intercommunal vient renforcer le maillage géographique de déchetteries sur le territoire et a pour but l'amélioration du tri et la lutte contre les dépôts sauvages.

En complément des déchets récoltés dans les bennes accessibles via les « quais » de la déchetterie (Gravats, Ferraille, Cartons, Déchets végétaux, Bois, Tout-venant), plusieurs autres types de déchets sont collectés :

1. Les déchets chimiques



L'éco-organisme EcoDDS, société à but non lucratif et sous agrément de l'Etat, collecte et traite les déchets chimiques, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Il prend en charge la collecte, le tri, la valorisation et le recyclage d'une grande partie des déchets chimiques.

Les déchets non pris en charge par EcoDDS sont collectés par la société CHIMIREC, dans le cadre du marché d'exploitation de la déchetterie.

2. Les déchets électriques et électroniques

La collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) est intégralement prise en charge sur le site de la déchetterie par l'éco-organisme à but non lucratif ECOLOGIC, agréé par l'Etat.

En application du principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), ECOLOGIC prend en charge la filière opérationnelle de prévention, de collecte et de recyclage de produits usagés ou en fin de vie issus des univers de l'électroménager, de l'électronique, du numérique et de la climatisation.

3. Les articles de sport et de loisirs



La nouveauté de l'année 2025 à la déchetterie intercommunale consiste en l'ajout de deux nouveaux contenants grâce à l'éco-organisme ECOLOGIC, pour les articles de sport et de loisirs ainsi que pour les articles de bricolage et de jardin (thermiques). ECOLOGIC a en effet été agréé pour ces deux nouvelles filières en 2022.

4. Les textiles

Trois points d'apport volontaires* sont disponibles sous le préau de la déchetterie intercommunale pour récolter les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures.

« REFASHION » est l'éco-organisme agréé par l'Etat de la filière Textile. Il assure, pour le compte des entreprises qui mettent ces produits sur le marché, la prévention et la gestion de la fin de vie de ces articles.

REFASHION conventionne avec des sociétés assurant la mise à disposition des containers spécifiques et la collecte des textiles usagés. Pour la déchetterie, c'est la société ECOTEXTILE qui gère cette partie.



5. Les emballages recyclables et le verre



Des conteneurs* d'apport volontaire pour les emballages recyclables et papiers ainsi que pour le verre recyclable sont également à disposition.

**Il s'agit du même type de conteneurs que ceux que les habitants peuvent retrouver sur la voie publique.*

Les collectes de proximité

Afin d'apporter un service local aux habitants n'étant pas véhiculés ou n'ayant pas la possibilité de se déplacer, des collectes de proximité sont mises en place par la CASGBS sur plusieurs communes.

Celles-ci sont accessibles à l'ensemble des administrés et leur permettent de faire collecter leurs déchets chimiques et déchets électriques (DEEE).

Ces permanences ont lieu chaque mois sur des emplacements et plages horaires définis avec les villes.

La fréquentation ainsi que les tonnages collectés sur ces événements sont très disparates en fonction des communes et parfois, en fonction des sites mêmes à l'intérieur des communes.

En 2025, on recense pour le territoire de la CASGBS :

- > 14 sites de collecte de déchets chimiques ;
- > 5 sites de collecte de DEEE.

La collecte des DEEE permet la récupération de différents types de déchets comprenant par exemple le gros électroménager, les écrans, ou encore les petits appareils et câblages. Cette collecte est réalisée par 2 éco-organismes :

- > ECOLOGIC pour les villes de Maisons-Laffitte et du Mesnil-le-Roi ;
- > ECOSYSTEM pour les villes de Louveciennes et du Vésinet.

À noter que pour les DEEE, malgré une baisse de tonnages et de fréquentation à l'échelle nationale pour ces collectes de proximité, les indicateurs continuent à être en hausse sur la CASGBS, preuve de l'attachement et de la pertinence de ces collectes sur le territoire.

Enfin, ces collectes de proximité pour les DEEE étant intégralement prises en charge par les éco-organismes, la collecte et le traitement de l'ensemble des objets apportés par les usagers est gratuite pour la Communauté d'agglomération.

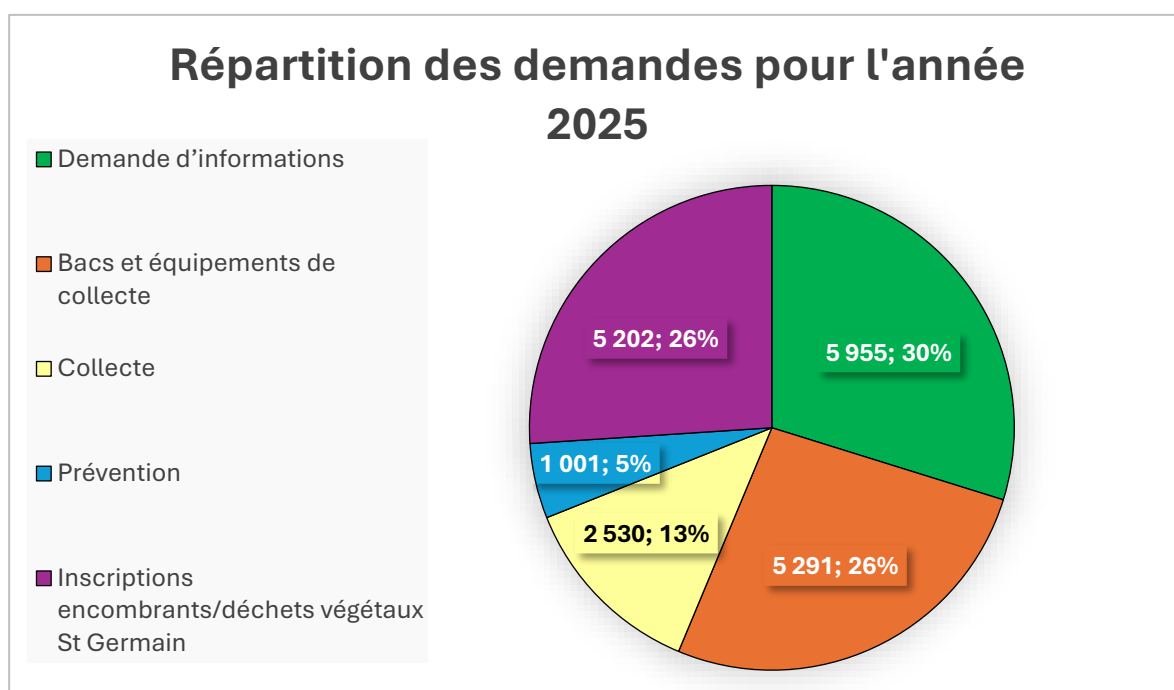
Indicateurs techniques

L'accueil téléphonique de la CASGBS

En 2025, le service environnement a traité près de **20 000 sollicitations** des administrés, soit environ 1 700 par mois. Il s'agit du **nombre d'appels et de courriels**.

La majorité des contacts émanent du **téléphone (55,6 %)**, confirmant l'importance d'un accueil humain et réactif. Les courriels représentent **44,4 %** des demandes.

Les différentes thématiques sont réparties de la manière suivante :



Cette activité, légèrement inférieure à celle observée en 2024 (plus de 22 000 sollicitations), exige néanmoins une constance dans les moyens mis en œuvre pour maintenir la qualité de service. Les usagers font toujours massivement appel au service pour comprendre les consignes, signaler des oublis ou demander des équipements.

- > La partie **demandes d'informations** concerne des questions sur les collectes porte-à-porte, sur le tri des déchets, sur les déchetteries, sur les sujets conjoncturels comme les extensions de consignes de tri des emballages recyclables, le tri à la source des déchets alimentaires, ...
- > La partie **bacs et équipements de collecte** concerne des demandes de conteneurs à roulettes. Les agents répondent aux questions pratiques le cas échéant, puis transfèrent l'appel au service dédié du prestataire SULO pour traitement en direct et organisation de la livraison.
- > La partie **collecte** concerne les réclamations liées au ramassage des déchets en porte-à-porte, la plupart du temps. Elles sont minoritaires dans l'ensemble des demandes, signe d'une bonne qualité de service et de gestion des prestataires de collecte de la CASGBS.
- > La partie **prévention** concerne les demandes liées à la réduction des déchets, au compostage de proximité, ou peuvent être des demandes d'animations dans les écoles ou animations publiques.
- > La partie **inscriptions encombrants/déchets végétaux St-Germain** a trait aux collectes d'encombrants et de végétaux à Saint-Germain-en-Laye, commune comportant 10 secteurs clairement identifiés. Le ramassage des adresses est programmé uniquement sur inscription préalable des habitants.

La prévention des déchets

Actions de réduction des déchets

La promotion du compostage de proximité

Depuis 2024, les collectivités en charge de la gestion des déchets ont l'obligation de proposer des solutions aux habitants pour trier et valoriser leurs biodéchets.

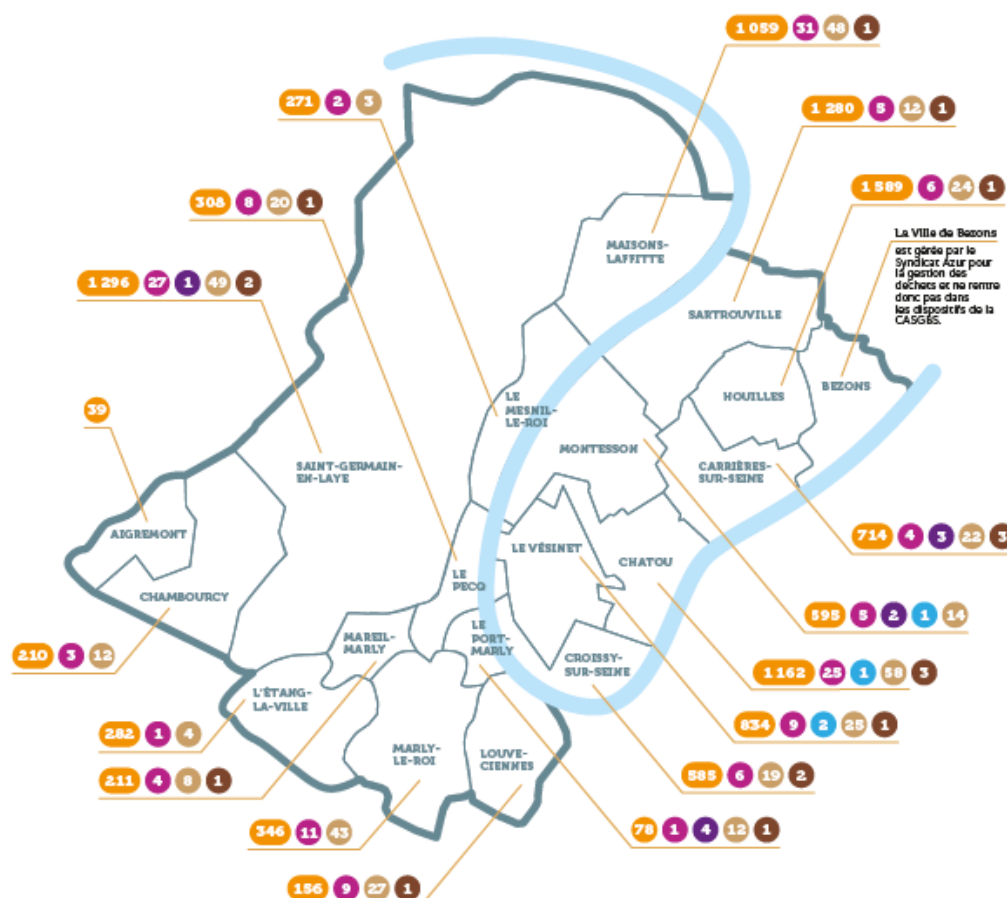
Cependant, la CASGBS avait anticipé cette réglementation depuis 2009, en proposant à ses habitants de valoriser leurs **biodéchets par le compostage de proximité** (déchets de cuisine et de jardin).

Tous les habitants du territoire peuvent bénéficier d'un accompagnement à la pratique du compostage et un programme prévisionnel pluriannuel de déploiement a été mis en place.

Ce programme comprend : la fourniture d'équipements de compostage pour l'habitat individuel et collectif accompagnée par des maîtres composteurs, la création d'outils de sensibilisation, la formation de relais locaux (agents des villes, particuliers, bénévoles associatifs...), la structuration d'un réseau d'échanges et une communication dédiée (newsletter spécifique au compostage et au jardinage citoyen).

Le compostage de proximité sur le territoire

CHIFFRES CLÉS DE L'AGGLO



COMPOSTEURS INDIVIDUELS

11 015
Composteurs individuels déjà remis aux habitants par l'Agglo
23 177 tonnes de biodéchets ont été transformées en compost depuis 2009 (2 761 tonnes en 2025)

SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

157
Sites de compostage partagé actifs
2 689 tonnes de biodéchets ont été transformées en compost depuis 2012 (379 tonnes en 2025)

● EN PIED D'IMMEUBLE (PRIVE)
● OUVERTS À TOUS

COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT

déchets de préparation de repas (Crèches)

RÉFÉRENTS POUR LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

400 au total
GUIDES COMPOSTEURS DÉDIÉS AU COMPOSTAGE INDIVIDUEL
10 au total (dont 4 à Marly-le-Roi)

Les annexes 5 à 9 présentent en détails les bilans du déploiement au 31/12/2025

Une enquête territoriale sur la pratique du compostage a été menée fin 2023 - début 2024 sur l'ensemble du territoire visant à questionner sur les pratiques des habitants en matière de compostage de proximité, qu'ils aient bénéficié ou non de matériel ou d'accompagnement de la part de la collectivité.

Elle a notamment permis de s'assurer que les équipements remis sont toujours en usage, d'évaluer la pratique hors dispositifs Agglo (en tas, achat jardinerie, dotations antérieures à l'Agglo), d'estimer le nombre de personnes qui compostent sur le territoire de la CASGBS et d'obtenir des données de suivi pour évaluer les quantités détournées de biodéchets (déchets de cuisine + déchets de jardin).

Par ailleurs, l'analyse fournit des éléments complémentaires pour nourrir la réflexion sur la stratégie que mènera l'Agglo lors du déploiement des modes de gestion des biodéchets.

Les données collectées permettent aussi d'identifier les leviers et actions stratégiques à mettre en œuvre pour massifier la pratique.

Depuis, l'Agglo enquête chaque année les attributaires de composteurs individuels afin d'assurer de la pertinence du dispositif et de recueillir les remarques et suggestions.



Les principales motivations des foyers pratiquant le compostage

- > Conscience écologique
- > Convenance personnelle

En combinant les données quantitatives du terrain et les données de l'étude : 15% des foyers du territoire pratiquent une forme de compostage de proximité (résultats combinés tenant compte des biais, des chiffres remontés du terrain et du suivi de la CA).

Points de vigilance

- Un taux de réutilisation du compost inférieur à 50%

Depuis, des ateliers pratiques « SOS Compost » ont été mis en place pour inciter les habitants à utiliser leur compost.

- 40% des répondants déclarent ne pas connaître l'accompagnement de la CA et 2/3 des personnes qui ne compostent pas.

Une nouvelle campagne de communication est à l'étude, en accompagnant les non pratiquants au changement de comportement.

La mise à disposition de l'autocollant STOP PUB avec des points de diffusion dans les communes et lors des événements grand-public.



Ces stickers permettent de signaler aux distributeurs de publicité sa volonté de ne pas en recevoir tout en continuant à

bénéficier des informations municipales, intercommunales, etc. En moyenne, un foyer reçoit environ 25,2 kg de publicité/an (Sources ADEME), soit l'équivalent de 3 914 tonnes de publicités non sollicités, pour de nombreux foyers...

La commune de Sartrouville a abandonné l'expérimentation « OUI PUB » à la suite de l'annulation du dispositif en mai 2025 par le ministère de la Transition écologique. Il avait pour objectif d'autoriser la diffusion de la publicité papier qu'aux personnes qui manifestent leur souhait de la recevoir dans leur boîte aux lettres.

Actions de sensibilisation

Sensibiliser les scolaires et le grand public

En lien avec les villes du territoire, l'Agglo sensibilise la population à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets lors :

- > **d'ateliers** de sensibilisation destinés à la jeunesse (écoles, centres de loisirs...) dans le cadre du programme d'animations « Tous Eco'Liés » conçu et animé par les animateurs de prévention ; L'animation dure 2h et cible un public scolaire prioritaire de niveau CM1-CM2. Celle-ci est organisée en deux temps : une partie générale sur la notion de déchets et sa gestion et une partie au choix du professeur (tri des déchets ou réduction des déchets avec une proposition sur le compostage). Quelques interventions ont aussi été menées auprès d'adultes (maisons de retraites, foyers...)
- > **d'évènements** grand public municipaux (forum associatifs, accueil nouveaux habitants, fêtes locales...). Les animateurs de collecte et de prévention assurent la tenue de stands d'information et de sensibilisation à la notion de déchets, aux actions de réduction, au tri sélectif et aux modes de gestion...).



Par ailleurs, du matériel pédagogique, référencé dans un catalogue de prêts, disponible sur le site Internet de la CASGBS, est proposé aux relais locaux (collectivités, écoles, associations, référents de site de compostage, guides composteurs...) qui souhaitent mettre en place des actions de sensibilisation, notamment dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, la Fête du sol vinant ou Tous au compost ! (Évènements nationaux relayés auprès de nos acteurs locaux en 2025).

Chiffres clés :

- > **Actions de sensibilisation auprès du grand public**
Présence de la CASGBS lors de 14 évènements (705 personnes sensibilisées)
- > **Prêt de matériel pédagogique dans l'objectif d'une sensibilisation grand public** par des communes ou associations : 24 demandes (6 017 personnes sensibilisées).
- > **Animations scolaires** : 59 classes, soit 1 628 élèves (19,12 % du nombre total des élèves de CM1/CM2), ont bénéficié d'une animation proposée dans le cadre du programme dont
 - 37 sur la thématique « Jetez moins, une bonne idée ! »,
 - 11 « Composter, c'est élémentaire ! »
 - 11 « Les extensions de tri »

L'annexe 10 présente le bilan des actions de sensibilisation (grand public & scolaire) et des installations de composteurs pédagogiques

Maintenir la dynamique du compostage sur le territoire

Le pôle prévention des déchets veille à **identifier de nouvelles volontés**, favorise les rencontres et échanges d'expériences entre les divers acteurs locaux impliqués dans la thématique de réduction des déchets.

Son implication, notamment au travers du soutien, de l'expertise et de conseils personnalisés porte ses fruits aujourd'hui visibles. En effet, de plus en plus d'acteurs publics ou privés, initient de nouveaux projets et des coopérations naissent et se traduisent par des accords entre la CASGBS et les villes.

- > En partenariat avec la ville du Port-Marly, l'installation de deux sites de compostage de quartier sur le chemin de halage au Port-Marly en février et en décembre 2025.



- > La formation des acteurs du compostage de proximité est largement soutenue par la CASGBS qui prend en charge les parcours de formations certifiants définies par le référentiel Ademe et dispensés par des organismes de formation certifiés.

- > La labélisation Site Vitrine du site de compostage partagé Les Verger à Marly-le-Roi. L'appellation Site Vitrine est une reconnaissance de qualité, mise en place par le Réseau Compost Citoyen. Cette distinction atteste des bonnes pratiques mise en place sur le site.

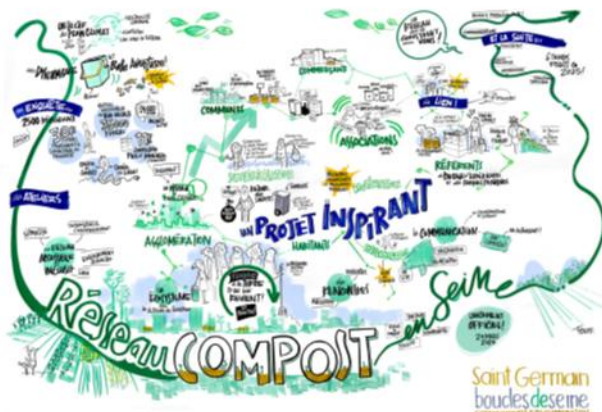
Chiffres clés : nombre de certifications

- > Référents de site 2025 : **41**

- > Le Réseau Compost en Seine a été initié par la CASGBS en 2024 dans l'objectif de créer une communauté dynamique, soutenue par l'Agglo, qui œuvre pour faire grandir et durer la pratique du compostage de proximité. Il est animé par ses prestataires Organeo et Terravox. L'année 2025 a permis de structurer le collectif en co-organisant des temps forts conviviaux pour impliquer les membres. Elle a aussi permis de doter le Réseau d'outils de communication internes (charte graphique, logo, communauté WhatsApp, Lettre d'information) permettant de rendre les échanges plus accessibles et favoriser l'autonomie.



Lancement officiel du Réseau Compost en Seine (29/03/2025)



Fresque représentant l'historique du projet, les objectifs, les parties prenantes et les aspirations du réseau réalisée le 29/03/2025

Pour soutenir les pratiquants du compostage, le pôle enrichit et alimente en continu les outils qui leur sont proposés (ateliers pratique SOS Compost, valise du référent de site, supports divers, page internet ressources et pédagogique, liens associés...) et assure depuis 2015, la rédaction d'une newsletter intitulée « La Com'Post ». Une veille des événements associatifs et communaux est aussi effectuée par le pôle dans l'objectif de relayer leurs événements zéro déchet sur les réseaux sociaux afin de leur donner plus de visibilité.

- > Le pôle s'attache aussi à favoriser l'échange et le soutien des acteurs locaux associatifs, institutionnels et privés pour permettre la professionnalisation des filières de réduction des déchets, favoriser l'emploi local et initier le développement de nouvelles activités.

Chiffres clés :



83 membres*

10 pro-actifs/ambassadeurs

18 réactifs

55 observateurs/inactifs

196 abonnés à la Lettre d'information

22 membres de la communauté

WhatsApp

6 temps forts organisés (ateliers, visites de site, temps d'échanges...)

**Est considéré comme membre, les personnes ayant déjà participé à au moins 1 événement ou s'étant déjà inscrite au moins 1 fois depuis 2024*

Chiffres clés : Relais identifiés en lien avec la réduction des déchets

- > **28** Associations, réseau social, tiers-lieux
- > **24** Collectivités et institutionnels (Communes, Syndicats de traitement, Région, Département, Ademe...)

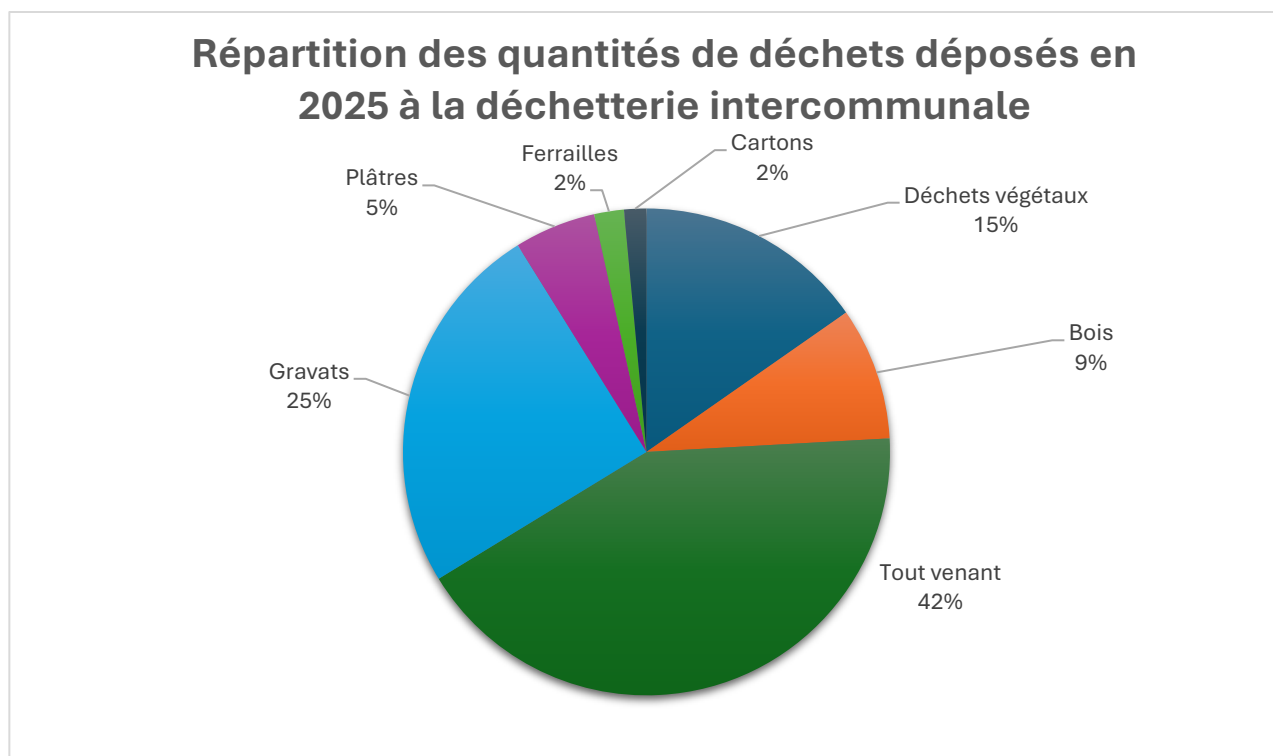
Les perspectives pour 2026

- > **Renforcer** l'impact de la communication en soutenant davantage les personnes les plus réticentes au compostage.
- > **Mettre en place** une enquête annuelle destinée aux participants du compostage partagé.
- > **Lancer** une étude pour accompagner les communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire.
- > **Renforcer** la collecte du textile.
- > **Consolider** le noyau engagé du Réseau Compost en Seine et élargir la base des membres actifs.
- > **Renforcer** la collaboration avec les communes en vue d'une conception cohérente et coordonnée avec le déploiement du tri à la source des biodéchets.
- > **Provoquer** une montée en compétences des agents municipaux et développer des projets de gestion des déchets verts.
- > **Initier** des partenariats avec les bailleurs sociaux dans l'objectif de massifier la pratique du compostage de proximité.

Les déchets produits sur le territoire

La déchetterie intercommunale

La **quantité de déchets collectés à la déchetterie intercommunale en 2025**, via les 11 quais de tri, s'élève à **6500 tonnes**, réparties selon les différents flux de déchets présentés dans le tableau ci-dessous.



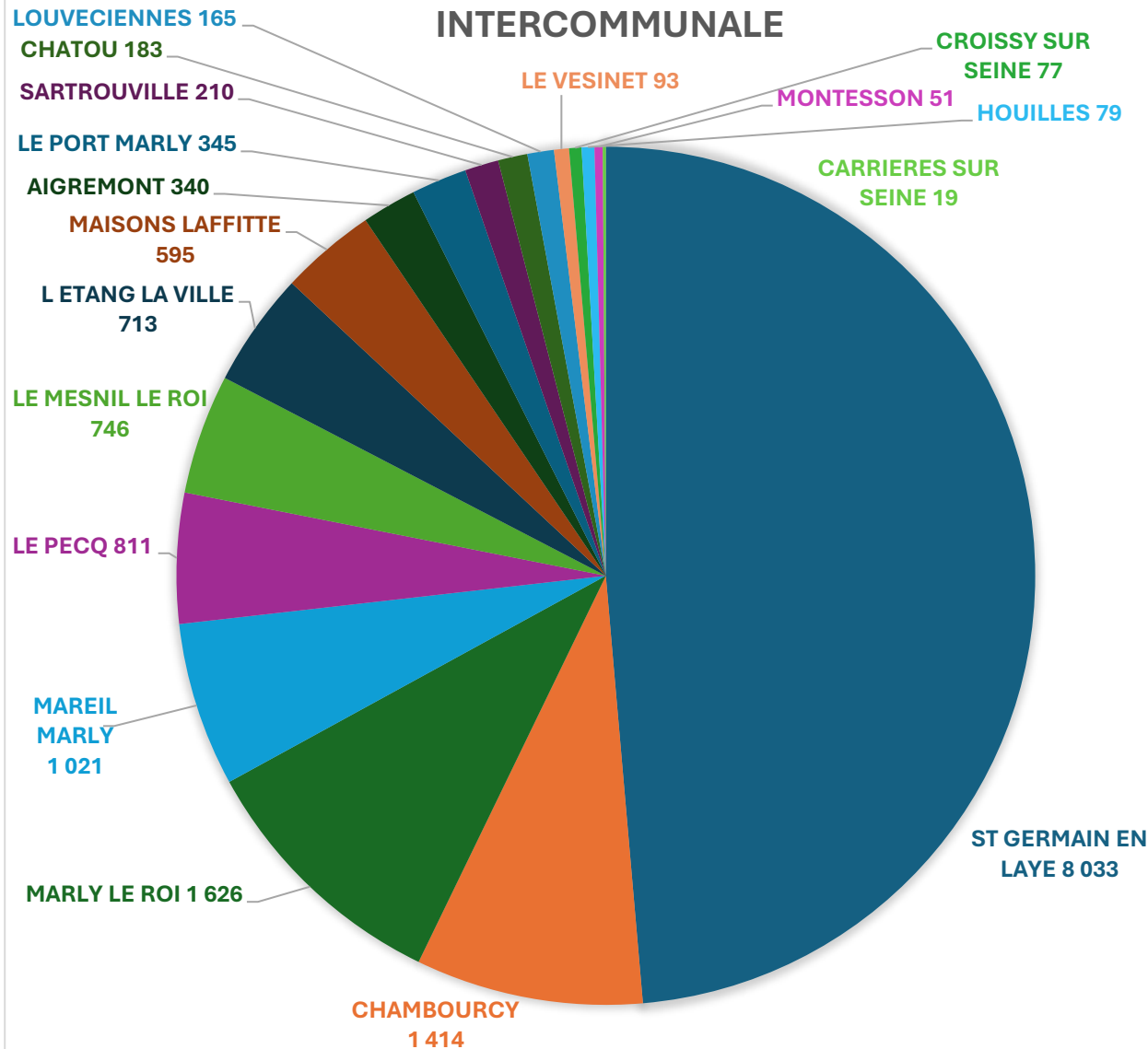
En complément, ci-après les déchets réceptionnés dans les locaux de la déchetterie en 2025 :

- > 43 tonnes de déchets chimiques,
- > 161 tonnes de déchets électriques (DEEE),
- > 3,3 tonnes d'articles de sport et de loisirs,
- > 500 kg d'articles de bricolage et de jardin (thermiques),
- > 36 tonnes de vêtements.

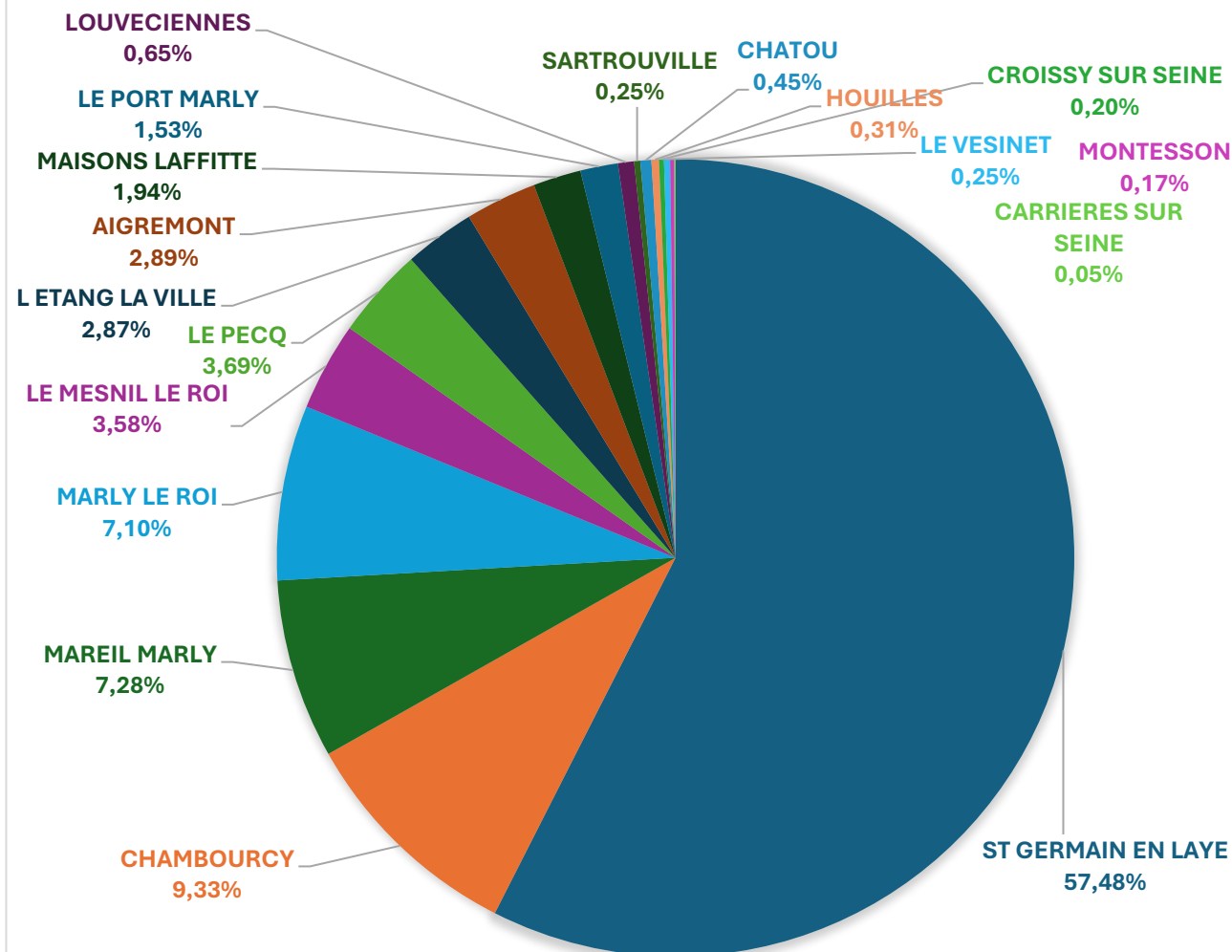
En 2025, la déchetterie intercommunale compte un total de **16.521 inscrits, pour 39.322 passages**.

La répartition par commune intervient comme suit :

NOMBRE D'INSCRITS 2025 DECHETTERIE INTERCOMMUNALE



APPORTS DECHETTERIE INTERCOMMUNALE 2025

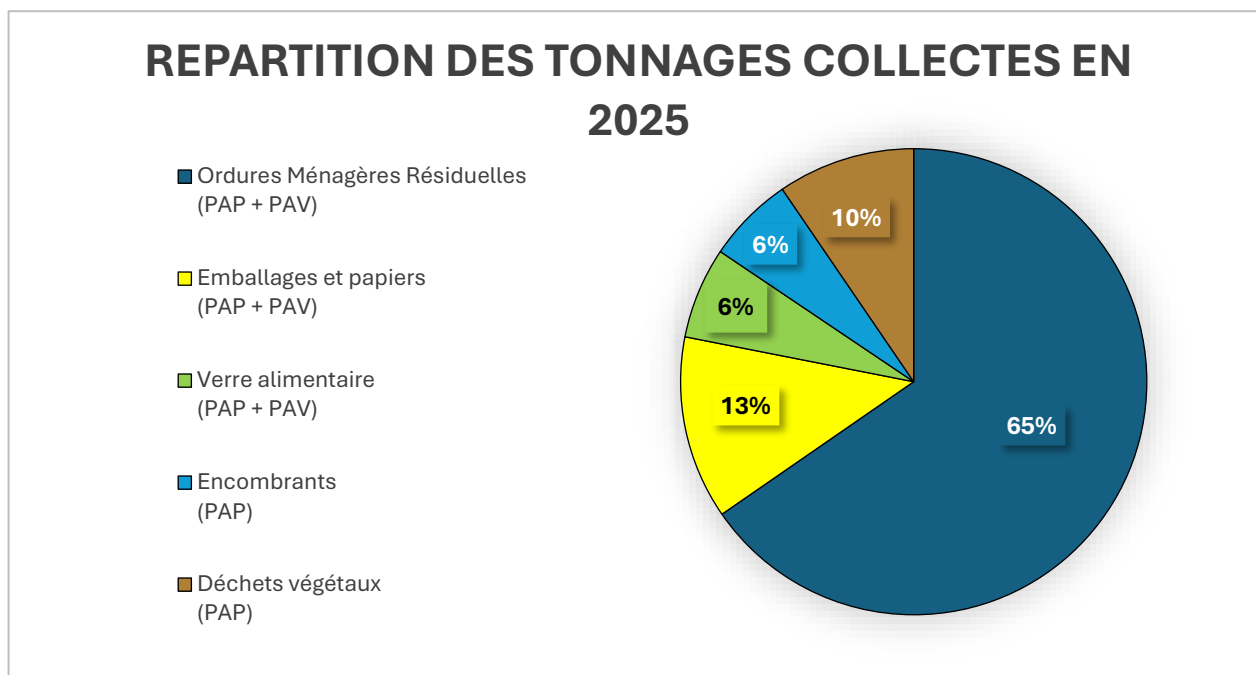


Il est à noter que l'ensemble des habitants du territoire peuvent également se rendre à la déchetterie du SITRU, depuis le 1^{er} janvier 2025. Les apports CASGBS représentent plus de 13 000 tonnes sur cette seconde déchetterie. Soit un total de 19 710 tonnes pour les deux installations et donc pour l'ensemble de la population de la Communauté d'agglomération.

La répartition propre aux communes pour la déchetterie du SITRU n'est pas disponible. Le diagramme ci-dessus démontre parfaitement que les villes historiques du SITRU privilégient leurs apports sur cette seconde déchetterie, par habitude (comme Louveciennes ou Le Pecq par exemple) ou par proximité (comme Carrières-sur-Seine, Chatou, Houilles, Le Vésinet etc.).

Les collectes en porte-à-porte et en points d'apport volontaire

La quantité totale de déchets collectés par la CASGBS en 2025, en porte-à-porte et en apport volontaire, s'élève à 116 280 tonnes, réparties selon les différents flux de déchets présentés dans le diagramme ci-dessous.



*PAP : porte-à-porte

*PAV : point d'apport volontaire

EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES DE 2017 A 2025 (KG/HAB/AN)

■ Ordures ménagères résiduelles

■ Emballages et papiers

388

385

382

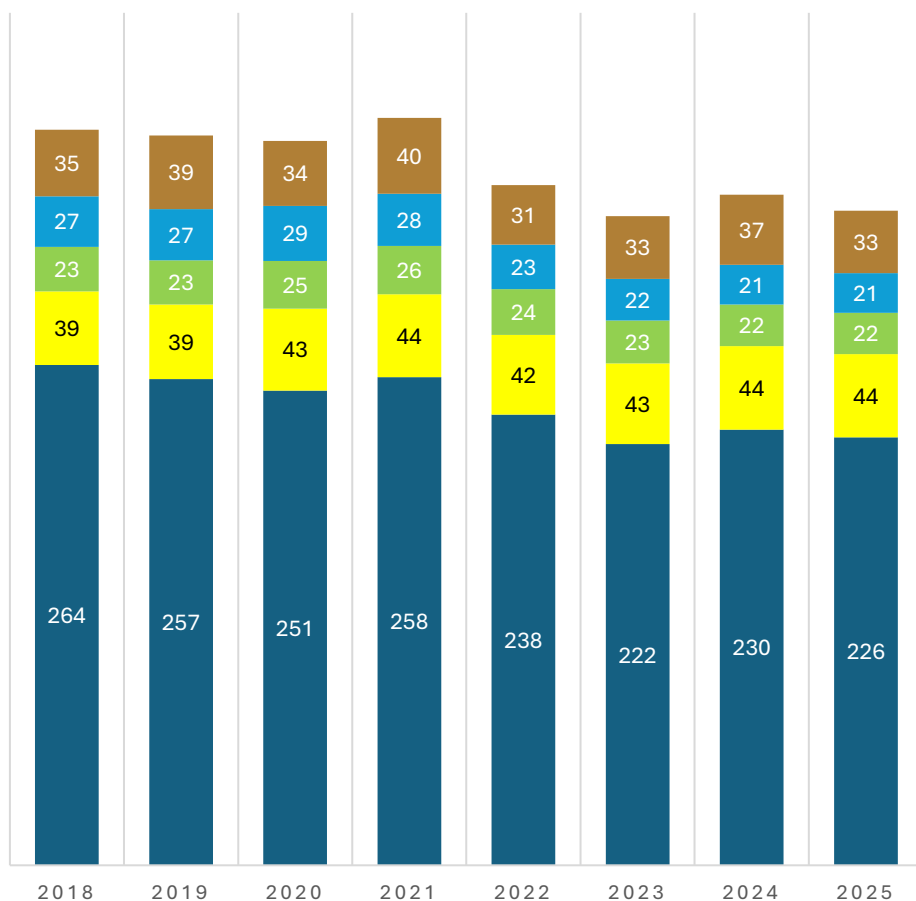
396

358

343

354

346



La production totale de déchets ménagers et assimilés de la CASGBS, tous types de déchets confondus, a diminué de 2.23% entre l'année 2024 et 2025.

Cette diminution peut être relativisée avec l'augmentation de 3% de l'an passé, confirmant une stabilisation des tonnages ces dernières années.

Cette diminution est contrastée en fonction des flux :

> **La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée a diminué de 1,93 %** par rapport à 2024. Cette baisse peut être considérée comme l'évolution la moins marquée depuis 2018.

> Après une augmentation de presque 4% en 2024 par rapport à 2023, **les emballages sont restés stables en 2025. (-0.36 %)**

A noter : l'extension des consignes de tri des emballages a eu lieu au 01/01/2022 sur les communes de L'Etang-la-Ville, Mareil-Marly et Marly-le-Roi, puis au 01/01/2023 sur les communes d'Aigremont, Chambourcy, Le Mesnil-le-Roi, Le Port-Marly, Maisons-Laffitte et Saint-Germain-en-Laye. Cette démarche avait commencé par les 9 communes historiques du SITRU fin 2019.

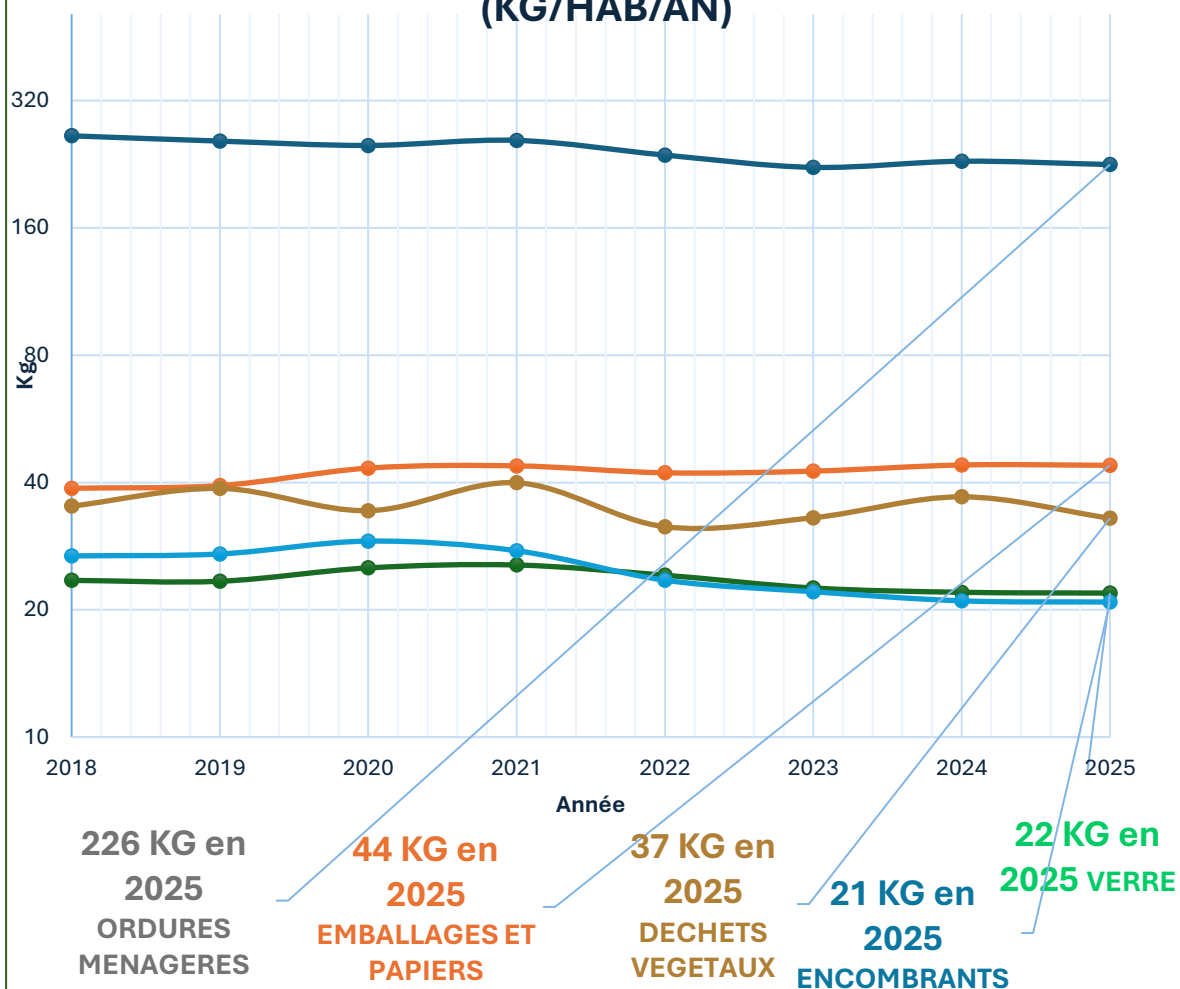
> **De même que pour les emballages, le verre n'a pas connu de variation en 2025 (-0.06%)** par rapport à 2024. La production par habitant durant la période covid avait fortement augmenté, celle-ci retrouve désormais un niveau équivalent à 2019. Une autre explication pourrait provenir d'une baisse du prix de reprise du verre, ce qui contraint les fabricants à diversifier la matière utilisée pour leurs contenants.

> **La quantité d'encombrants a augmenté de 1.75 %**, faisant suite aux fortes baisses des années précédentes. Cette production avait augmenté temporairement pendant la période covid. Cependant, l'on observe une **baisse tendancielle**, potentiellement en lien avec un comportement plus responsable des usagers qui réutilisent des objets encore en bon état, ou font appel à des filières de réemploi. De plus, l'ouverture de la déchetterie intercommunale en décembre 2023 a pu également capter une partie du gisement.

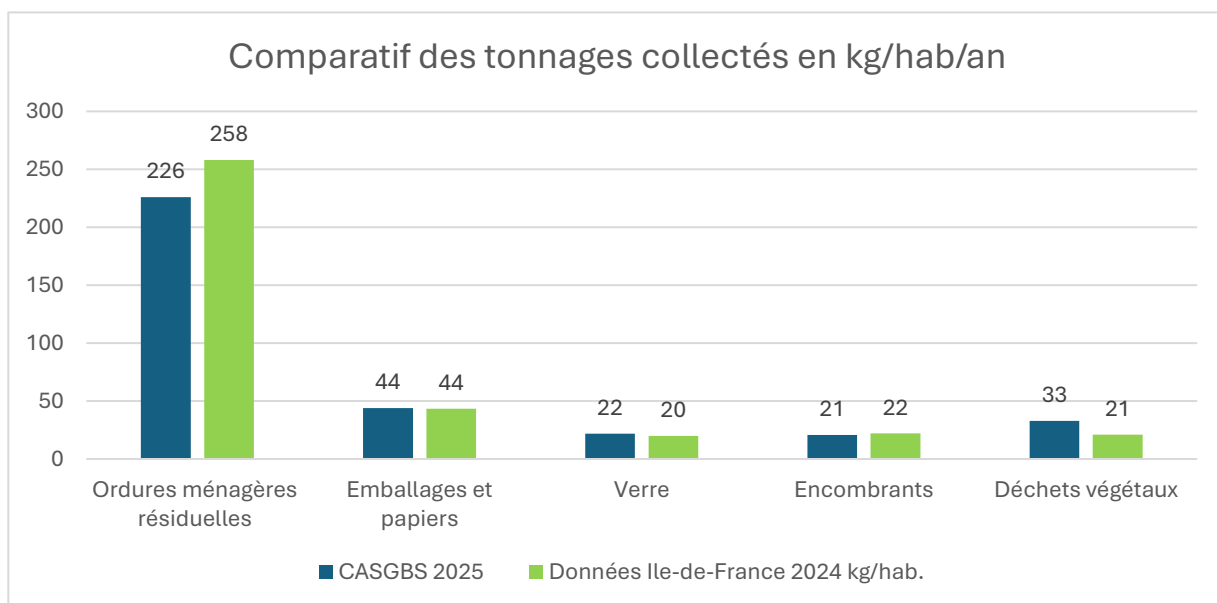
> Concernant les **déchets végétaux, la quantité collectée a diminué de 10% en 2025, après une augmentation de 11 % en 2024**. Ce qui confirmerait une pluviométrie exceptionnelle en 2024.



EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS (KG/HAB/AN)



Le diagramme ci-dessous présente le comparatif par flux des tonnages Région/CASGBS :



- > Les quantités **d'ordures ménagères** collectées sur la CASGBS en 2025 sont nettement inférieures à la moyenne régionale de référence.
- > Les quantités **d'emballages & papiers, de verre et d'encombrants** sont sensiblement équivalentes aux moyennes de la région.
- > Les quantités de **déchets végétaux**, quant à elles, sont bien supérieures à la moyenne d'Île-de-France ; le territoire de la CASGBS présente en effet de nombreux habitats avec espaces verts.

La collecte des textiles, linge de maison et chaussures

En complément des points d'apport volontaire aériens et enterrés dédiés aux ordures ménagères, aux emballages recyclables et papiers et au verre recyclable, la CASGBS accueille aussi sur son territoire un réseau de bornes de récupération des textiles, qui compte **au total 129 points de collecte** (dont 86 bornes sur le domaine public), en partenariat avec les sociétés de l'Economie Sociale et Solidaire « Le Relais Val de Seine », « Écotextile » et la « Croix-Rouge ».

Près de 940 tonnes de textiles ont été collectées en 2025 (contre 917 tonnes en 2024, soit une augmentation de 2.5%). Un lien peut être fait entre la « fast fashion » croissante et les tonnages récupérés, cependant la capacité de réemploi diminue...

Un travail de renforcement du maillage géographique et du nombre des points de collecte est mené par le service environnement, en concertation étroite avec les communes.

En 2025, le bilan de l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) a rendu le tri à la source des déchets alimentaires (biodéchets) obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024. Depuis cette date, chaque particulier doit avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses déchets alimentaires dans les ordures ménagères résiduelles. Concrètement, il s'agit pour les collectivités de mettre en place pour ses usagers non professionnels un panel de propositions de tri : composteurs individuels, partagés, points d'apport volontaires, collecte à domicile, etc.



De 2022 à 2025, la CASGBS a organisé et coordonné des **projets d'expérimentation de tri à la source des déchets alimentaires sur l'agglomération**, avec les communes volontaires. Ces expérimentations **ont permis de déterminer quelle(s) solution(s) déployer sur l'intégralité de la CASGBS à terme.**

Depuis octobre 2022, cinq communes ayant répondu favorablement à un Appel à Manifestation d'Intérêt, en partenariat avec la CASGBS, ont choisi de mettre en place des bornes d'apport volontaire dans le cadre de cette expérimentation.

La population cible est de 18 500 habitants, soit un **échantillon représentatif de 5% de la population de la CASGBS.**

46 bornes d'apport des déchets alimentaires en place sur le territoire fin 2025 :

- > 16 bornes d'apport volontaire dans le centre-ville et le quartier de la gare à **Houilles** (4 nouvelles bornes installées en décembre 2025),
- > 11 bornes d'apport volontaire dans le quartier du Bel-Air à **Saint-Germain-en-Laye**,
- > 11 bornes d'apport volontaire réparties sur l'ensemble de la commune de **Croissy-sur-Seine**,
- > 5 bornes d'apport volontaire dans le centre-ville et la résidence Les Lionceaux au **Port-Marly**,
- > 3 bornes d'apport volontaire dans le quartier de l'Ermitage au **Pecq**.

La démarche choisie est la suivante :

- 1- Les habitants intéressés s'inscrivent via une application ou sur internet pour participer à l'expérimentation ;
- 2- Ils reçoivent un **bio-seau** mis à leur disposition gratuitement ;
- 3- Après le tri des déchets alimentaires à leur domicile, ils les apportent aux bornes connectées, auxquelles ils ont accès grâce au code qui leur a été transmis lors de leur inscription ;
- 4- La collecte est effectuée par des camions classiques et électriques 1 à 2 fois par semaine ;
- 5- Le traitement a lieu par **micro-méthanisation** à proximité du territoire d'expérimentation.

Tonnages de déchets alimentaires collectés de 2022 à fin 2025

Commune	Nombre de bornes	Tonnages	Moy/tonnage/borne
Houilles	12	117 T	9,7 T
Saint-Germain-en laye	11	107 T	9,7 T
Croissy-sur-Seine	11	87 T	7,9 T
Le Pecq	3	23 T	7,7 T
Le Port-Marly	5	12 T	2,4 T
TOTAL	42	346 T	8,2 T

Après une première hausse nette observée en 2024, l'évolution a continué sur la même tendance, avec 80 % d'augmentation entre 2024 et 2025.

Déploiement

L'expérimentation se poursuit sur les communes concernées. Des bornes supplémentaires ont été installées à Houilles en décembre 2025 et une nouvelle sera installée début 2026. A Croissy-sur-Seine, ce sont 2 à 3 nouvelles bornes qui seront installées en 2026.

En parallèle, huit nouvelles communes se sont déclarées intéressées pour rejoindre le dispositif en 2026.

A cet effet, un nouveau marché de collecte, de traitement des déchets alimentaires et de lavage des bornes a été établi. Dès octobre 2025, le nouveau prestataire a également repris la collecte et le traitement des 42 bornes de l'expérimentation, permettant une baisse nette du budget fonctionnement grâce à des tarifs plus attractifs.

Afin d'équiper les nouvelles communes en bornes d'apport, un nouveau marché de fournitures a aussi été conclu. Le choix de bornes connectées, accessibles uniquement sur inscription, a été porté afin de maintenir une qualité de gisement optimale.



Nouvelle borne d'apport avec signalétique pour les communes qui déploieront en 2026



La qualité du tri



Les erreurs de tri réalisées par les habitants dans leur bac à emballages et papiers sont appelées les « refus de tri ». Ces déchets indésirables arrivent au centre de tri et suivent le même parcours que les emballages recyclables sur la chaîne de tri.

Une succession d'étapes de tri automatique, mécanique et manuel s'enchaînent pour séparer les différents matériaux selon leur nature. Les refus de tri sont identifiés à ce stade et isolés pour être détournés vers l'usine d'incinération.

Les déchets du bac emballages les plus fréquemment retrouvés en centre de tri sont les sacs pleins d'ordures ménagères, voire des ordures ménagères en vrac, ainsi que les sacs fermés pleins d'emballages (les emballages et papiers sont à vider en vrac dans le bac jaune et non en sacs fermés, non ouverts en centre de tri). L'on retrouve également fréquemment des emballages en verre.

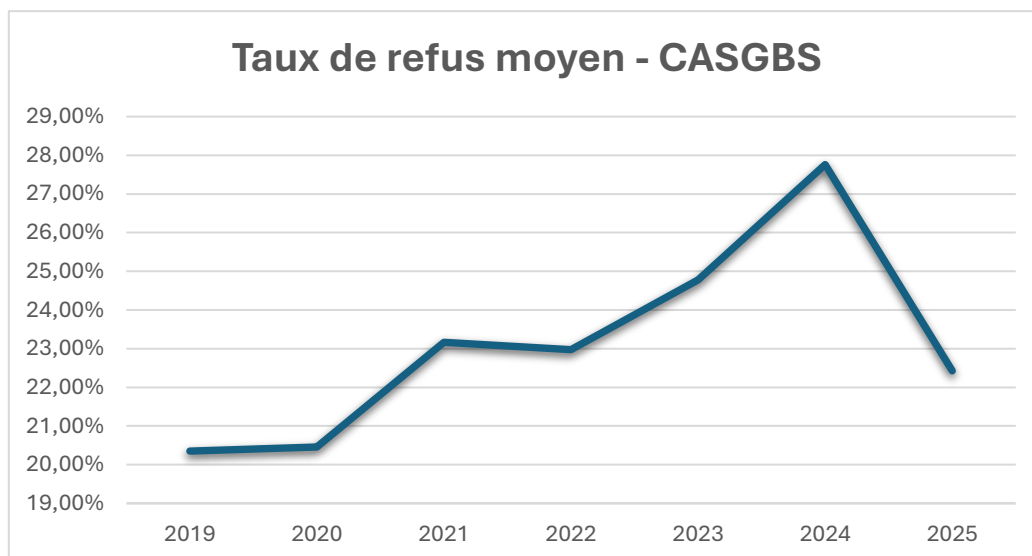
Les erreurs de tri représentent des surcoûts significatifs pour les collectivités en raison de leur passage par le centre de tri, au lieu d'être jetées dans le bac ordures ménagères, à destination de l'usine d'incinération.

Tout déchet déposé par erreur dans la poubelle de tri va en effet suivre la totalité d'un circuit qui ne lui est pas dédié, pour finir par être envoyé à l'usine d'incinération... et occasionner une dépense supplémentaire au budget de gestion des collectivités locales.

En 2025, le taux moyen de refus de tri des emballages et papiers représente au total pour les 18 communes (hors Bezons) 22,4 % des déchets triés, soit 3 109 tonnes – 10,2 kg/hab.

Ce taux de refus représente 10.21 kg par habitant de déchets destinés aux ordures ménagères, qui sont jetés à tort dans le bac jaune. Toutefois, ce résultat reste à consolider dans la durée, certaines communes présentant encore des niveaux de refus élevés, notamment en raison de pratiques persistantes telles que la présence de sacs fermés ou d'erreurs de tri récurrentes.

Taux de refus moyen	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CASGBS	20%	21%	23%	23%	25%	28%	22%



Comparatif autres collectivités :

- > Versailles Grand Parc 2024 : 19 %
- > SIDOMPE 2024 : 25%
- > Région Île-de-France 2024 (ORDIF) : 27 %
- > Saint-Quentin-en-Yvelines 2024 : 31%

Détail par commune :

	Taux de refus 2025
Aigremont	25%
Chambourcy	24%
L'Etang-la-Ville	13%
Le Mesnil-le-Roi	23%
Le Pecq	27%
Le Port-Marly	25%
Louveciennes	19%
Maisons-Laffitte	22%
Mareil-Marly	28%
Marly-le-Roi	17%
Saint-Germain-en-Laye (secteur Fourqueux)	20%
Saint-Germain-en-Laye (hors secteur Fourqueux)	30%
Zone Nord	21%
Zone Sud	22%

Les taux de refus, après plusieurs années de hausse continue, marquent en 2025 une **inflexion notable à l'échelle du territoire**, avec une baisse significative par rapport à 2024. Cette évolution s'inscrit dans une tendance plus récente observée sur certains territoires voisins, où les niveaux de refus tendent désormais à se **stabiliser, voire à diminuer légèrement**, après une phase d'augmentation liée à l'extension des consignes de tri des emballages (confusion entre les emballages plastiques – recyclables, et les autres objets plastiques – non recyclables).

Toutefois, malgré cette amélioration, les taux de refus restent à un niveau élevé, traduisant la persistance de difficultés structurelles dans la qualité du tri.

En cause, notamment :

- > La complexité de certains emballages, qui sont techniquement et économiquement impossibles à recycler ;
- > Le frein technologique de certains centres de tri (pour les communes rattachées à Valoseine, notamment) pour trier une fraction de certains des emballages conformes aux extensions des consignes de tri. Le nouveau centre de tri de Valoseine, qui démarrera son activité en septembre 2026, permettra le recyclage de ces matériaux et laissera potentiellement observer une nouvelle baisse des taux de refus à compter de 2026 ;
- > Le passage à l'extension des consignes de tri encore récente sur certaines villes, qui ne sont pas encore complètement assimilées par l'ensemble des habitants ;
- > La présence récurrente de sacs fermés dans les bacs d'emballages. Les centres de tri n'étant pas en mesure de les ouvrir, ces sacs sont systématiquement dirigés vers l'incinération, quel que soit leur contenu.

L'année 2025 apparaît comme une année de transition, marquée par une amélioration globale de la qualité du tri. Bien que les indicateurs soient encourageants, ils devront être confirmés dans la durée avant de conclure à une amélioration des pratiques de tri ; en effet, les communes de moyenne et petite taille bénéficient de peu de caractérisations, ce qui engage inévitablement une grande variabilité des résultats.

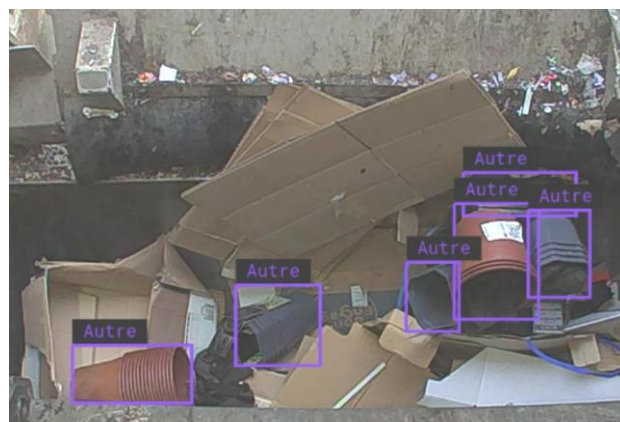
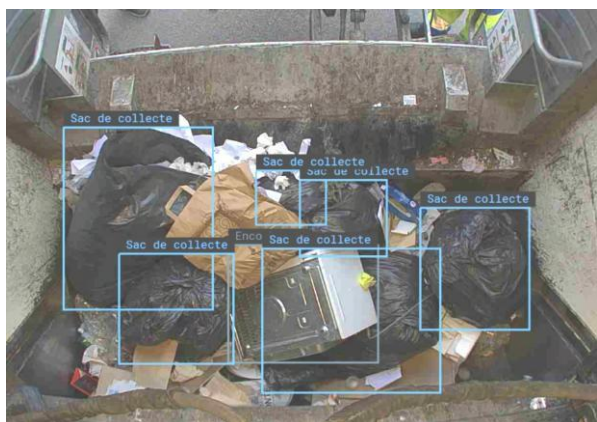
Par ailleurs, la consolidation de cette tendance dépendra également des éléments suivants :

- Poursuite des actions de sensibilisation,
- Appropriation durable des consignes par les usagers,
- Evolutions techniques des centres de tri.



Panneau de communication sur la thématique des sacs fermés dans le gisement emballages.

Pour remédier à la problématique des refus de tri, la CASGBS a fait appel à la société FICHA en 2023, et conduit une démarche expérimentale. FICHA déploie une technologie innovante de traitement d'image du contenu des bacs jaunes vidés dans le camion de collecte, grâce à un capteur installé dans la trémie.



Deux camions de SEPUR ont été équipés pour la collecte des emballages, permettant de rendre automatique la détection des anomalies de chaque bac emballages collecté.

Objectif : visualiser la qualité du tri de secteurs de collecte de façon très précise pour mieux cibler la sensibilisation et les actions correctives à déployer.

Dans un premier temps, les communes de St-Germain-en-Laye, Le Pecq et Le Port-Marly ont été suivies pour cette expérience.

Dans un second temps, courant 2025, les villes suivantes ont fait partie de l'analyse des deux caméras FICHA : Croissy-sur-Seine, Houilles, Le Vésinet, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Montesson.

Erreurs les plus fréquentes

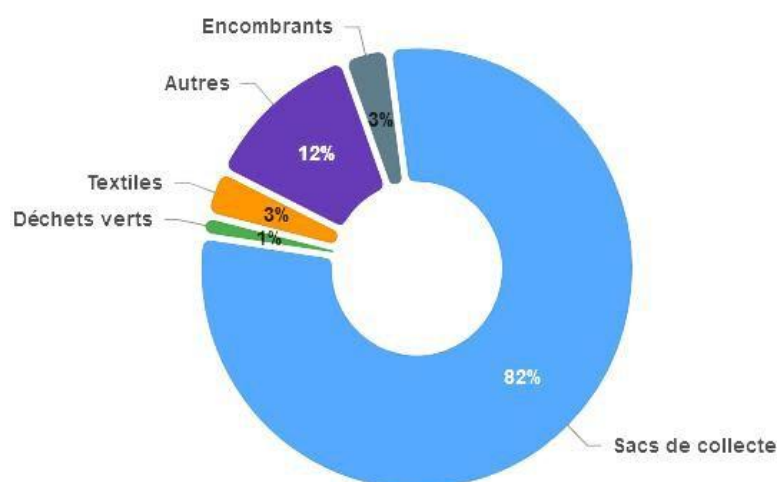


Diagramme issu de la compilation des données du logiciel FICHA issues des images de l'une des caméras installées sur un camion de collecte des emballages de la CASGBS.

En 2025, le feuillet de sensibilisation aux sacs fermés, créé par le service communication de la CASGBS, a été scotché par les agents du service sur les bacs emballages des pavillons où cette erreur a été constatée, dans le cadre des suivis de collecte.

De même, les usagers des habitats collectifs identifiés grâce au logiciel Ficha se sont vu remettre ce feuillet dans leur boîte aux lettres ou via leur gardien sensibilisé. La prise de contact avec les gestionnaires des habitats collectifs concernés permet d'afficher également ce feuillet en format A4 ou A4 dans les parties communes.



En parallèle, des actions de terrain sont réalisées par les agents du service environnement :

- > Des démarches de sensibilisation à destination des résidents d'habitat collectif sont organisées en lien étroit avec les gestionnaires, distribution de supports de communication dans les boîtes aux lettres, affichage dans les halls d'immeuble et/ou mise à jour des affiches dans les locaux poubelles.
- > Des suivis de collecte emballages effectués plus régulièrement permettent de cibler les points noirs et de déclencher ensuite des rendez-vous avec les gestionnaires (syndics et bailleurs), conseils syndicaux le cas échéant, gardiens et sociétés de nettoyage.
- > **En 2026, des sensibilisations seront réalisées via du porte-à-porte par des agents du service environnement**, afin d'échanger en direct avec les usagers des habitats collectifs les plus problématiques en termes de qualité du tri, identifiés grâce au logiciel Ficha et aux suivis de collecte.

Les bacs et équipements de collecte du territoire

En termes de gestion des déchets ménagers, la CASGBS a développé sur l'ensemble de son territoire la conteneurisation des déchets présentés à la collecte conformément aux prescriptions de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), en équipant tous les foyers de bacs.

Néanmoins la collecte des sacs est encore tolérée dans le cas où l'habitant ne peut stocker de bacs, et sur la collecte des déchets verts dans la limite de 4 sacs si des bacs sont présentés et 7 sacs en l'absence de bacs.

L'objectif est :

- > D'améliorer les conditions de travail des agents de collecte en rendant la collecte plus sûre et moins pénible. Le contenu des bacs est versé mécaniquement dans la benne ;
- > De faciliter la manutention des contenants par l'habitant ;
- > D'éviter les dépôts de sacs poubelles sur les trottoirs.

Détails des contenants mis à disposition depuis 2011 :

Ordures ménagères résiduelles	Emballages, papiers	Verre	Déchets végétaux
Bacs gris (particulier) Bacs cuve grise et couvercle grenat (professionnel)	Bacs cuve grise et couvercle jaune	Bacs cuve grise et couvercle vert	Bacs marron

Les conteneurs sont fabriqués en polyéthylène haute densité injecté et contiennent un minimum de 40% de matières recyclées en version standard et jusqu'à 70% pour le coloris gris foncé.

Tous les bacs sont compatibles avec le système standard de lève-conteneurs des bennes de collecte et sont proposés dans des volumes de 35 litres à 770 litres.

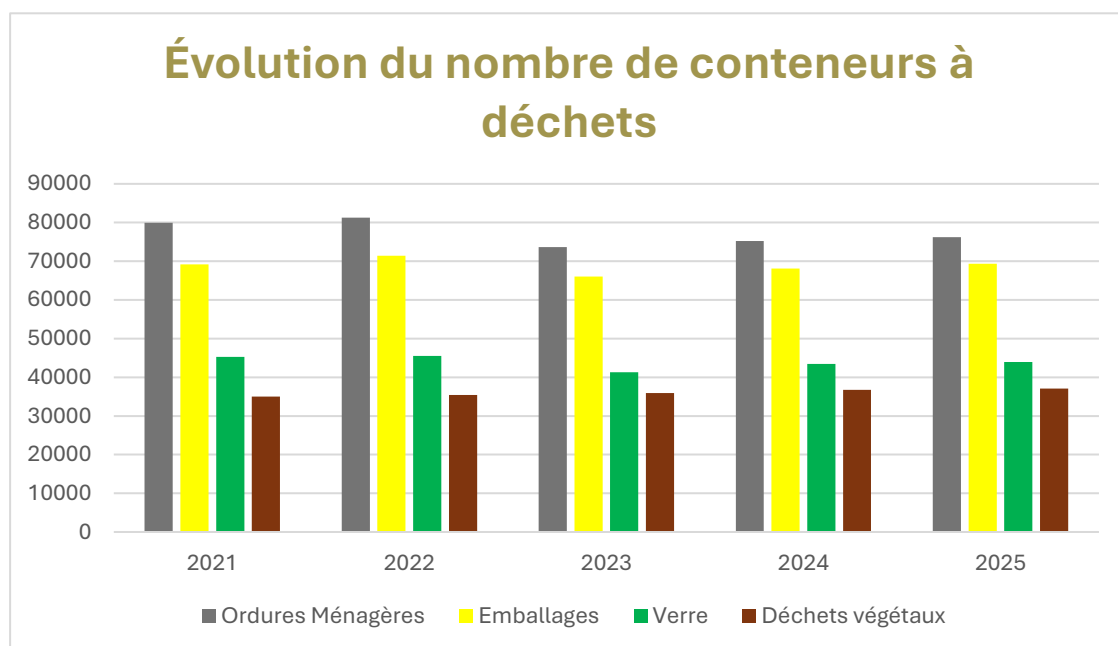
Plusieurs volumes existent, la mise à disposition des bacs se faisant au regard de plusieurs critères :

- > type d'habitat (pavillonnaire ou collectif),
- > nombre d'habitant par foyer,
- > accessibilité / place disponible

Contenance des bacs (en litres)	35	50	120	180	240	360	500	660	770
Bac jaune	x	x	x	x	x	X	x	x	
Bac vert	x		x		x	X			
Bac gris/rouge grenat	x	x	x	x	x	X	x	x	x
Bac marron			x		x				

Il est à noter que les modèles de 35L et de 50L ne sont pas pourvus de roues, ils sont appelés modulo bacs.

L'ensemble du parc appartient à la CASGBS et un prestataire assure les opérations de maintenance et la livraison des nouveaux bacs sur demande.



Les villes de Maisons-Laffitte et du Port-Marly héritaient d'une gestion différente des autres communes jusqu'en juin 2023, pour le stockage et la livraison des bacs.

Lorsque la gestion des conteneurs de ces deux communes a été reprise au sein du marché public global de la CASGBS, une mise à jour de la base de données a été réalisée, ce qui explique la baisse visible en 2023 pour le nombre de conteneurs à déchets présents sur le territoire.

L'entretien des équipements de collecte

Nous entendons par maintenance du parc de conteneurs deux prestations distinctes qui consistent en :

La gestion du parc de bacs :

- > Mouvements de la population (arrivées, départs, modification du foyer),
- > Ajustement du volume du bac (lié à la grille de dotation établie par la CASGBS).

La maintenance curative :

- > Réparation des bacs en place,
 - > Changement des bacs (cassé, volé, brûlé).
- Les opérations de maintenance sont réalisées par la société SULO par simple appel de la part des habitants au numéro Vert suivant : 0805 294 900.

Matériel pour la collecte en apport volontaire :

Le territoire de la CASGBS est maillé, sur certaines communes, de bornes d'apport volontaire (BAV) aériennes et enterrées destinées à la collecte des ordures ménagères, du verre et des emballages.



Exemples de points d'apport volontaire aériens et enterrés en place sur le territoire



Collecte d'une borne enterrée à Sartrouville par le prestataire de la CASGBS, Sepur

Les villes disposant de BAV aériennes gérées par la CASGBS en 2025 sont les suivantes :

Ville	Nombre	Flux de déchets	Volume conteneur
Sartrouville	48	Verre	3 m ³
Aigremont	3	Verre	3 m ³
St Germain en Laye	34*	Verre	3 m ³
St Germain en Laye	14*	Emballages	3 m ³
Mesnil le Roi	5	Verre	3 m ³
Houilles	15	Verre	3 m ³
Fourqueux	1	Verre	3 m ³
Fourqueux	1	Emballages	3 m ³
Port Marly	2	Verre	3 m ³

*Pour St Germain en Laye, les bornes aériennes appartenant à la CASGBS mais installées sur le domaine privé ont été prise en compte en 2025 dans le décompte, ce qui n'est pas le cas des années précédentes.

Les villes disposant de BAV enterrées gérées par la CASGBS en 2025 sont les suivantes :

Ville	Nombre	Flux de déchets	Volume conteneur
St Germain en Laye	22	Verre	3 m ³
St Germain en Laye	26	Emballages	5 m ³
St Germain en Laye	17	Ordures Ménagères	5 m ³
Fourqueux	1	Verre	3 m ³
Fourqueux	1	Emballages	5 m ³
Le Port Marly	6	Verre	3 m ³
Le Port Marly	6	Emballages	5 m ³
Le Port Marly	6	Ordures Ménagères	5 m ³

Le coût du service public

Dépenses de prévention

Dépenses réalisées en 2025 :

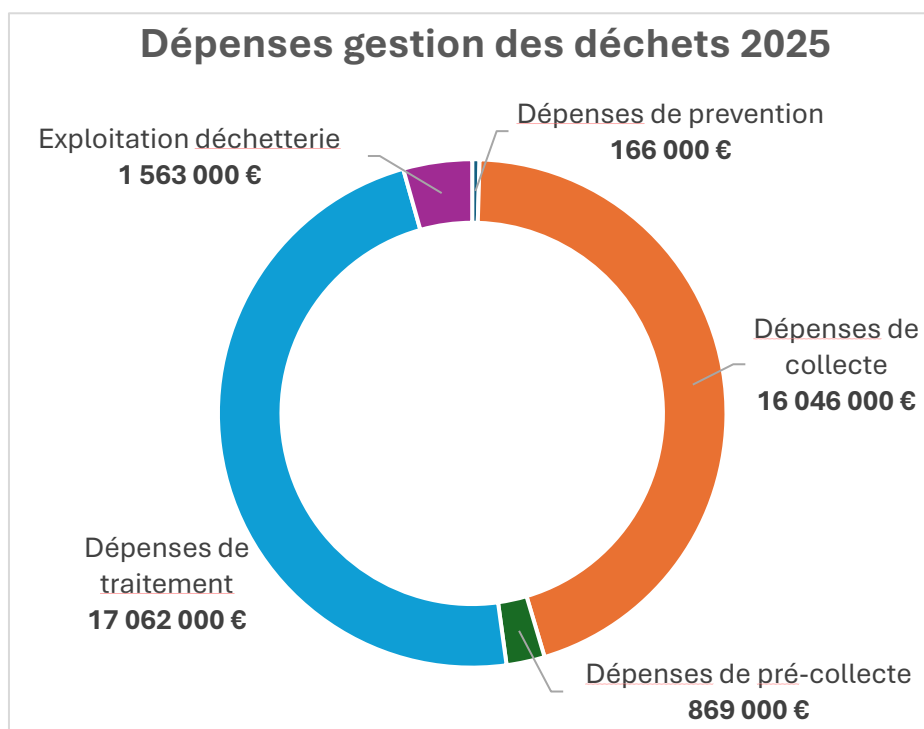
Investissement : 71 765,12 €

Fonctionnement : 94 199,96 €

Dépenses déchetterie intercommunale

Cout d'exploitation déchetterie intercommunale 2025	
Coût forfaitaire	489 923.66 €
Traitement Tonnages	695 069.27 €
Rotation bennes	160 177.69 €
Coût total TTC	1 345 170.62 €

Coût Déchets chimiques 2025 déchetterie intercommunale	90 171.45 €
---	--------------------



Dépenses de collecte

La collecte des déchets, assurée par des prestataires privés et la régie de Sartrouville, évolue globalement à la baisse entre 2024 et 2025, après plusieurs années de hausse liées notamment à l’inflation et aux révisions contractuelles.

- À l’échelle globale, les coûts de collecte **diminuent de 0,84 %**, traduisant une légère stabilisation des dépenses après les hausses constatées en 2023 et 2024. Cette évolution confirme un effet modérateur, possiblement lié à l’optimisation des prestations, à une amélioration des performances de tri ou une réduction des volumes collectés

	Coûts de collecte 2025 (en TTC)													
	Partie forfaitaire	Ordures Ménagères PAP	OM PAV	Déchets des marchés, prestations occasionnelles	Emballages ménagers, journaux, revues et magazines PAP	Emballages ménagers, journaux, revues et magazines PAV	Verre PAP	Verre PAV	Encombrants PAP	Déchets Végétaux PAP	Déchets toxiques PAV (collecte + traitement)	TOTAL 2025	TOTAL2024	Δ [2024 - 2025]
Aigremont	34 361 €	6 546 €			5339,37			2 806 €	1 450 €	6 642 €		57 144 €	68 603 €	-16,70%
Bezons	Les coûts de collecte de la Ville de Bezons sont compris dans les contributions que la CASGBS verse au syndicat AZUR, chargé de la collecte et du traitement des déchets.													
Chambourcy	214 807 €	42 849 €			21 416 €	5 475 €	5 507 €	1 879 €	6 800 €	17 411 €		316 145 €	320 123 €	-1,24%
Le Mesnil le Roi	203 868 €	45 944 €		1 119 €	21 305 €		6 236 €	2 008 €	6 436 €	19 905 €	2 163 €	308 984 €	320 783 €	-3,68%
Le Pecq	481 467 €	95 676 €			39 829 €		15 238 €		16 171 €	20 290 €	3 657 €	672 327 €	660 264 €	1,83%
Le Port Marly	167 016 €	40 595 €	5 264 €		14 528 €	3 294 €	4 411 €	1 761 €	4 460 €	77 €		241 405 €	248 909 €	-3,01%
L'Etang la Ville	236 032 €	38 183 €		798 €	20 224 €		6 249 €		6 724 €	19 182 €	5 121 €	332 513 €	371 675 €	-10,54%
Louveciennes	313 287 €	55 347 €			32 763 €		9 413 €		6 801 €	15 933 €	4 741 €	438 285 €	431 931 €	1,47%
Maisons-Laffitte	833 413 €	214 868 €		4 000 €	76 424 €	1 001 €	22 673 €	318 €	11 373 €	0 €	16 882 €	1 180 951 €	1 175 700 €	0,45%
Mareil-Marly	161 048 €	33 199 €			16 802 €		4 699 €		2 962 €	9 909 €		228 619 €	237 586 €	-3,77%
Marly-le-Roi	524 339 €	151 607 €			58 846 €		25 275 €		18 121 €	15 858 €	9 440 €	803 486 €	854 358 €	-5,95%
Saint-Germain-en-Laye	1 616 060 €	325 145 €	36 465 €	28 281 €	126 938 €	35 228 €	27 915 €	24 391 €	31 627 €	26 586 €		2 278 636 €	2 290 727 €	-0,53%
Zone Nord	1 484 391 €	253 745 €	53 671 €	553 €	235 867 €	13 537 €	31 410 €	45 873 €	22 601 €	109 594 €	23 457 €	2 274 697 €	2 291 777 €	-0,75%
Zone Sud	2 942 004 €	551 631 €	76 726 €	4 226 €	271 502 €	16 567 €	96 107 €	3 260 €	61 358 €	184 616 €	38 290 €	4 246 287 €	4 220 332 €	0,61%
Coût total	9 212 090 €	1 855 335 €	172 126 €	38 977 €	941 782 €	75 102 €	255 133 €	82 296 €	196 883 €	446 004 €	103 751 €	13 379 479 €	13 492 769 €	-0,84%

Dépenses de pré-collecte

- En 2011, la conteneurisation de l'ensemble des flux (hors encombrants) menée par la CASGBS a amené à uniformiser les différents modes de gestion.
- La CASGBS a opté pour un contrat d'achat et de maintenance des bacs. Les bacs en location au sein des communes ont été achetés au prix de l'occasion par l'intercommunalité.

Ville	Type de prestations	Dépenses TTC 2024	Dépenses TTC 2025	Commentaire
Aigremont	Achat bacs	2 740 €	440 €	Reliquat distribution conteneurs emballages en 2024
	Maintenance bacs	2 470 €	2 400 €	
	Achat sacs DV	1 230 €	1 260 €	
	Maintenance/lavage BAV	980 €	420 €	BAV emballages retirées en 2025
Chambourcy	Achat bacs	6 510 €	8 520 €	
	Maintenance bacs	18 490 €	19 120 €	
Fourqueux	Achat bacs	990 €	1 790 €	
	Maintenance bacs	8 260 €	8 450 €	
	Maintenance/lavage BAV	290 €	275 €	
	Achat sacs DV	4 280 €	4 460 €	
L'Étang la Ville	Achat bacs	5 760 €	3 390 €	
	Maintenance bacs	7 800 €	8 220 €	
Le Mesnil le Roi	Achat bacs	5 420 €	3 980 €	
	Maintenance bacs	13 180 €	13 650 €	
Le Pecq	Achat bacs	13 030 €	11 000 €	
	Maintenance bacs	25 330 €	27 260 €	
Maisons-Laffitte	Achat de bacs	18 050 €	26 530 €	
	Maintenance bacs	0 €	0 €	Intégration données enquêtes en 2026
Le Port Marly	Achat bacs	4 510 €	2 670 €	
	Maintenance bacs	0 €	0 €	Intégration données enquêtes en 2026
	Achat BAV enterrés	27 750 €	17 050 €	
	Maintenance/lavage BAV	3 090 €	2 720 €	
Louveciennes	Achat de bacs	3 750 €	4 890 €	

	Maintenance bacs	18 530 €	19 130 €	
Marly le Roi	Achat de bacs	22 430 €	20 550 €	
	Maintenance bacs	41 040 €	42 830 €	
Mareil Marly	Achat bacs	5 420 €	3 800 €	
	Maintenance bacs	13 180 €	10 860 €	
St Germain en Laye	Achat de bacs	65 370 €	55 530 €	Achat bacs jaunes harmonisation couleur en supplément de l'achat courant (2024)
	Maintenance bacs	85 970 €	88 930 €	
	Achat BAV aérien	0 €	3 680 €	
	Achat BAV enterrés	66 010 €	180 100 €	
	Maintenance/lavage BAV	19 840 €	19 140 €	
	Distribution bacs jaune	21 480 €	0 €	Harmonisation couleur (2024)
Zone nord	Achat de bacs	84 780 €	69 390 €	Achat bacs jaunes harmonisation couleur en supplément de l'achat courant (2024)
	Maintenance bacs	228 510 €	236 290 €	
	Achat BAV	0 €	24 610 €	
	Maintenance/lavage PAV	9 290 €	9 690 €	
	Distribution bacs jaune	17 700 €	0 €	Harmonisation couleur (2024)
Zone sud	Achat de bacs	68 560 €	70 940 €	
	Maintenance bacs	226 760 €	234 720 €	
CASGBS	Total dépenses	1 168 780 €	1 258 685 €	+ 7,7 % entre 2024 et 2025

Dépenses de traitement

SITRU

La CASGBS participe au financement du SITRU. Cette participation se divise en deux contributions distinctes calculées sur les quantités de déchets traités :

- 1- Une contribution dite **directe** qui finance le fonctionnement propre du SITRU (charges de gestion courantes et de personnel, remboursement des emprunts, ainsi qu'une part de la section investissement),
- 2- Une contribution au **traitement** qui permet au SITRU de financer auprès de ses prestataires le traitement des déchets collectés par ses membres, à savoir :
 - > Le tri des collectes sélectives,
 - > Le traitement des encombrants,
 - > Le compostage des déchets végétaux,
 - > L'exploitation de la déchetterie de Carrières-sur-Seine,
 - > L'incinération des ordures ménagères et assimilés,
 - > Le transit du verre.

Cette contribution intègre également une participation à l'amortissement de la dette.

La contribution tient compte des dépenses (incinération, tri, etc.) et des recettes liées aussi bien à la revente de matières issues du tri des déchets par les habitants, que des recettes liées aux différents soutiens d'éco-organismes.

Montant des contributions SITRU de 2024 à 2025 (en € TTC)

		Coûts de traitement 2025 (en € TTC) – SITRU		
		2024	2025	Δ [2024 - 2025]
Zone Nord + Zone Sud	Total contribution	6 710 725 €	6 122 009 €	-9 %
Le Pecq	Total contribution	538 659 €	463 418 €	-14 %
Louveciennes	Total contribution	321 516 €	287 076 €	-11 %
Le Port-Marly	Total contribution	206 872 €	167 459 €	-20 %
Maisons-Laffitte	Total contribution	929 694 €	858 461 €	-8 %
TOTAL SITRU		8 707 466 €	7 036 483 €	-10%

AZUR

Une contribution annuelle est versée au syndicat AZUR pour la collecte et le traitement des déchets de la commune de Bezons dont le montant est présenté dans le tableau suivant :

Montant de la contribution de Bezons de 2024 à 2025 (en € TTC)

	Contribution AZUR		
	2024	2025	Δ [2024 - 2025]
TOTAL	4 951 612 €	4 788 076 €	-3.30 %

VALOSEINE

Les coûts de traitement que la CASGBS règle pour VALOSEINE sont divisés en 2 parts :

- 1- Une part fixe de 18.87 € / habitant pour le remboursement des emprunts contractés jusqu'en 2029,
- 2- Une part variable calculée en fonction des frais de fonctionnement, des tonnages et des flux de déchets collectés.

Coûts de traitement VALOSEINE de 2024 à 2025 (en € TTC)

	Coûts de traitement 2025 (en € TTC) - VALOSEINE						TOTAL 2025	TOTAL 2024	Δ [2024 -2025]
	Participation	Ordures Ménagères	Emballages ménagers	Verre	Encombrants	Déchets végétaux			
Aigremont	21 116 €	22 208 €	16 544 €	292 €	4 144 €	6 561 €	70 864 €	71 410 €	-0,76%
Chambourcy	112 899 €	145 375 €	71 008 €	1 352 €	19 427 €	17 204 €	367 264 €	372 286 €	-1,35%
Le Mesnil-le-Roi	121 768 €	158 276 €	64 653 €	1 488 €	18 027 €	19 280 €	383 492 €	396 602 €	-3,31%
Saint-Germain- en-Laye	886 531 €	1 146 985 €	402 183 €	9 778 €	88 800 €	26 336 €	2 560 614 €	2 609 777 €	-1,88%
TOTAL SIDRU	1 142 314 €	325 859 €	152 205 €	3 131 €	41 597 €	43 045 €	3 382 234 €	3 450 075 €	-1,97%

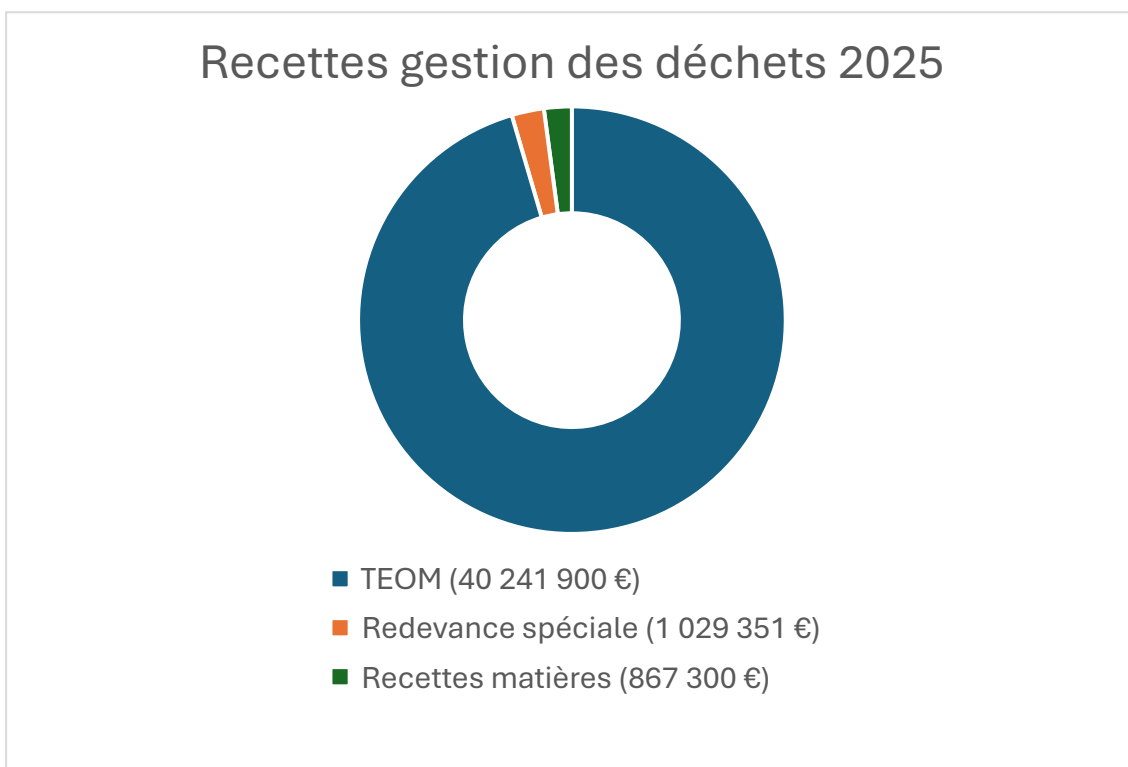
SIDOMPE

Le SIDOMPE gère le traitement des ordures ménagères, des emballages ménagers et du verre. La CASGBS, dans le cadre des marchés de collecte, prend en charge le traitement des encombrants et des végétaux pour les trois communes adhérentes.

Coûts de traitement SIDOMPE de 2024 à 2025 (en € TTC)

	Coûts de traitement 2025 (en € TTC) Flux de déchets gérés par le SIDOMPE			Coûts de traitement 2025 (en € TTC) Flux de déchets gérés par la CASGBS directement auprès des centres de traitement		TOTAL 2025	TOTAL 2024	Δ [2024 -2025]
	Ordures Ménagères	Emballages ménagers	Verre	Encombrants	Déchets végétaux			
L'Etang-la-Ville	84 731 €	44 775 €	1 642 €	25 676 €	23 007 €	179 830 €	167 527 €	7,34%
Mareil-Marly	73 672 €	37 199 €	1 235 €	11 199 €	11 800 €	135 105 €	131 973 €	2,37%
Marly-le-Roi	333 523 €	127 745 €	4 378 €	59 448 €	19 087 €	544 180 €	530 801 €	2,52%
TOTAL SIDOMPE	491 925 €	209 718 €	7 255 €	96 324 €	53 894 €	859 116 €	830 301 €	3,47%

Recettes



- *Redevance spéciale perçue dans le cadre des contrats conclus avec les professionnels à Saint-Germain-en-Laye et Sartrouville*
- *Recettes matières versées par les syndicats de traitement, calculées à partir des tonnages des collectes sélectives (hors SITRU et AZUR car directement incluses dans les contributions)*

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la CASGBS sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

19 zones sont concernées, correspondant aux 19 communes, sur lesquelles des taux différents sont votés.

Ainsi, les **taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2025** de chaque zone ont été votés lors du conseil communautaire du 13 mars 2025 et sont présentés dans le tableau ci-après :

Bases fiscales notifiées	Communes	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
59 766 714	Houilles	6,01%	6,74%	6,45%	6%	6%	6%
92 066 553	Sartrouville						
29 016 306	Carrières-sur-Seine	4,51%	5,18%	4,72%	4,14%	4.70%	4.70%
66 881 526	Chatou						
29 323 020	Croissy-sur-Seine						
53 943 310	Le Vésinet						
33 837 642	Montesson						
33 332 315	Le Pecq	4,69%	4,69%	4,78%	4,57%	5.05%	5.05%
23 554 622	Louveciennes	3,82%	4,23%	3,97%	3,69%	3.99%	3.99%
12 489 771	Le Mesnil-le-Roi	6,11%	6,43%	6,40%	6,04%	6.11%	6.11%
2 745 998	Aigremont	5,84%	5,69%	5,84%	5,58%	5.82%	5.82%
23 733 683	Chambourcy	3,50%	3,48%	3,44%	2,87%	3.35%	3.35%
10 422 086	Fourqueux	5,26%	5,13%	5,07%	5,02%	4.24%	4.24%
102 308 505	Saint-Germain-en-Laye	3,89%	3,97g%	4,03%	4,24%		
12 626 960	L'Etang-la-Ville	4,61%	4,52%	4,49%	3,76%	4.74%	4.74%
9 602 522	Mareil-Marly	4,82%	4,76%	4,25%	4,68%	4.25%	4.25%
39 420 904	Marly-le-Roi	3,88%	3,97%	3,91%	3,20%	4.30%	4.30%
61 102 656	Maisons-Laffitte	4,10%	4,39%	4,39%	4,32%	4.59%	4.59%
11 925 876	Le Port-Marly	4,33%	4,75%	4,82%	5,15%	5.64%	5.64%
67 333 788	Bezons	7,46%	7,46%	7,46%	7,46%	7.46%	6.70%

Les contributions des professionnels

La redevance spéciale permet de financer la collecte et le traitement des déchets issus des activités économiques.

Aujourd'hui, seules 2 communes ont mis en place cette redevance : Sartrouville et Saint-Germain-en-Laye.

	Année	Prix T.T.C. au litre			Nombre de professionnels facturés	Recettes émises au titre de 2025	Recettes émises au titre de 2024
		Centre Ville	Secteurs Extérieurs	S.I.A.A.P			
Saint-Germain-en-Laye	2025	4,32 €	3,78 €	1,90 €	env. 220	802 580,77 €	1 333 648,78 €
Sartrouville		1,08 €			env. 125	222 322,00 €	358 629,48 €

Les produits

Les produits ci-dessous correspondent à plusieurs recettes :

- > La vente par les syndicats des matériaux valorisés et de la production de chaleur.
- > Les versements financiers de CITEO (acteur de la filière Responsabilité Elargie du Producteur sur les emballages ménagers) en lien avec les opérations de sensibilisation et de prévention.

Recettes (autres que la TEOM et la Redevance Spéciale) et soutiens financiers reçus en 2024 (en € TTC)

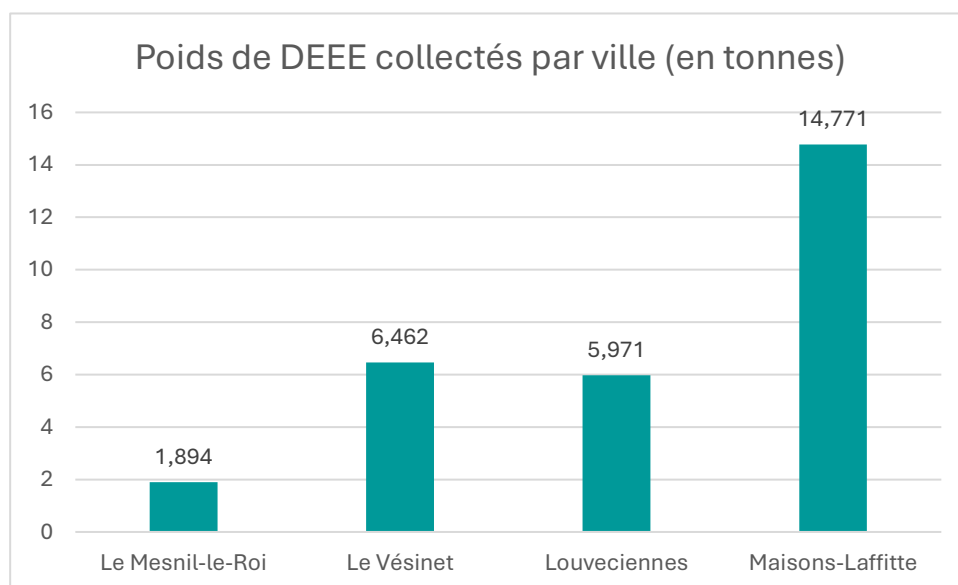
Pour les communes dont les lignes correspondantes sont grisées, le détail recettes/dépenses des syndicats concernés n'est pas fourni. Seul le solde est communiqué.

	Produits 2025	Produits 2024
Aigremont	24 894,74 €	21 855,00 €
Bezons		
Chambourcy	105 260,98 €	143 229,34 €
Le Mesnil le Roi	104 475,27 €	130 291,32 €
Le Port Marly		
Saint Germain en laye - Fourqueux	645 196,11 €	918 196,05 €
L'Etang la Ville	66 053,30 €	93 757,12 €
Mareil Marly	61 404,66 €	75 577,14 €
Marly le Roi	223 386,24 €	250 240,26 €
Louveciennes		
Le Pecq		
Zone Nord		
Zone Sud		
Total	1 230 671,30 €	1 633 146,23 €

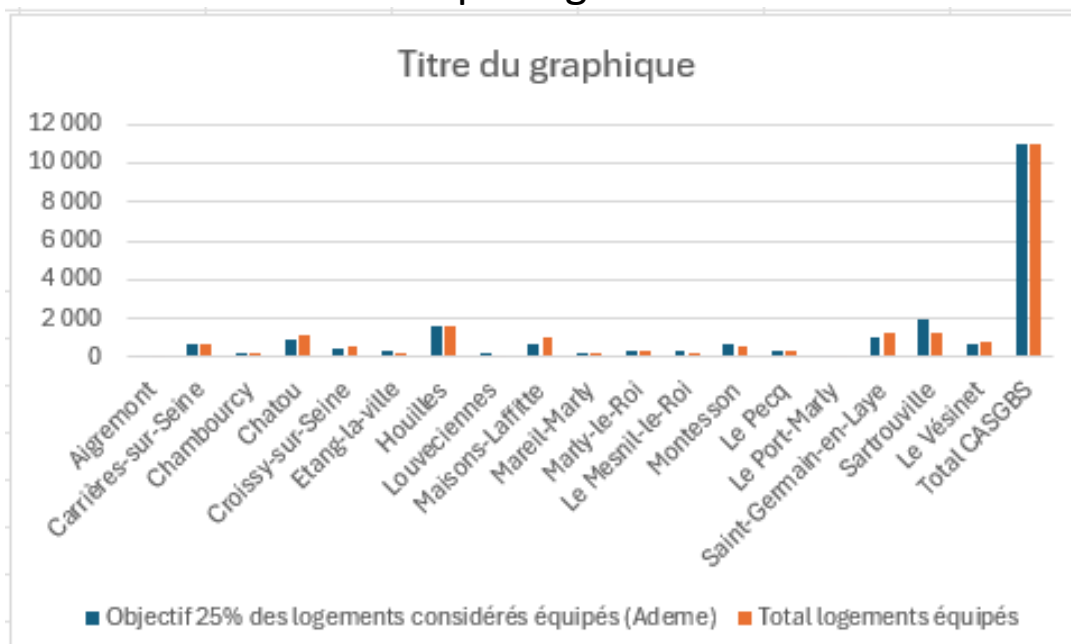
Depuis 2025, en sus des recettes versées par CITEO pour les emballages et papiers, des recettes complémentaires parviennent à la CASGBS. Elles sont liées à la déchetterie intercommunale : les « recettes matière » versées par les éco-organismes Ecomaison (meubles, literie, jeux et jouets, matériaux de construction ou de rénovation, ...), Ecologic (DEEE) et EcoDDS (déchets chimiques). Elles comportent aussi les versements tardifs de 2024.

Annexes

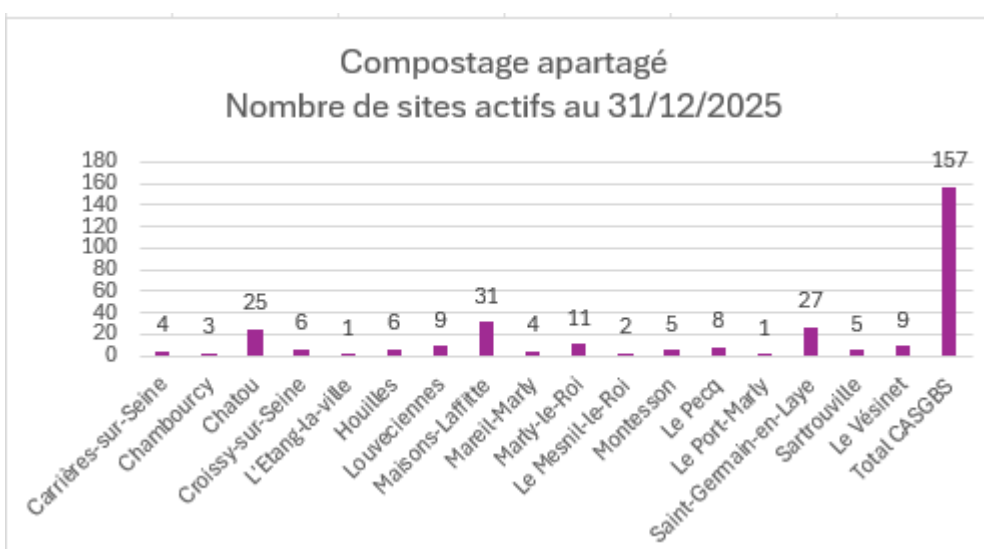
Annexe 1 : Répartition des tonnages de DEEE en 2025 (collectes de proximité et services techniques)



Annexe 2 : Part du compostage individuel sur le territoire



Annexe 3 : Compostage partagé (sites actifs)

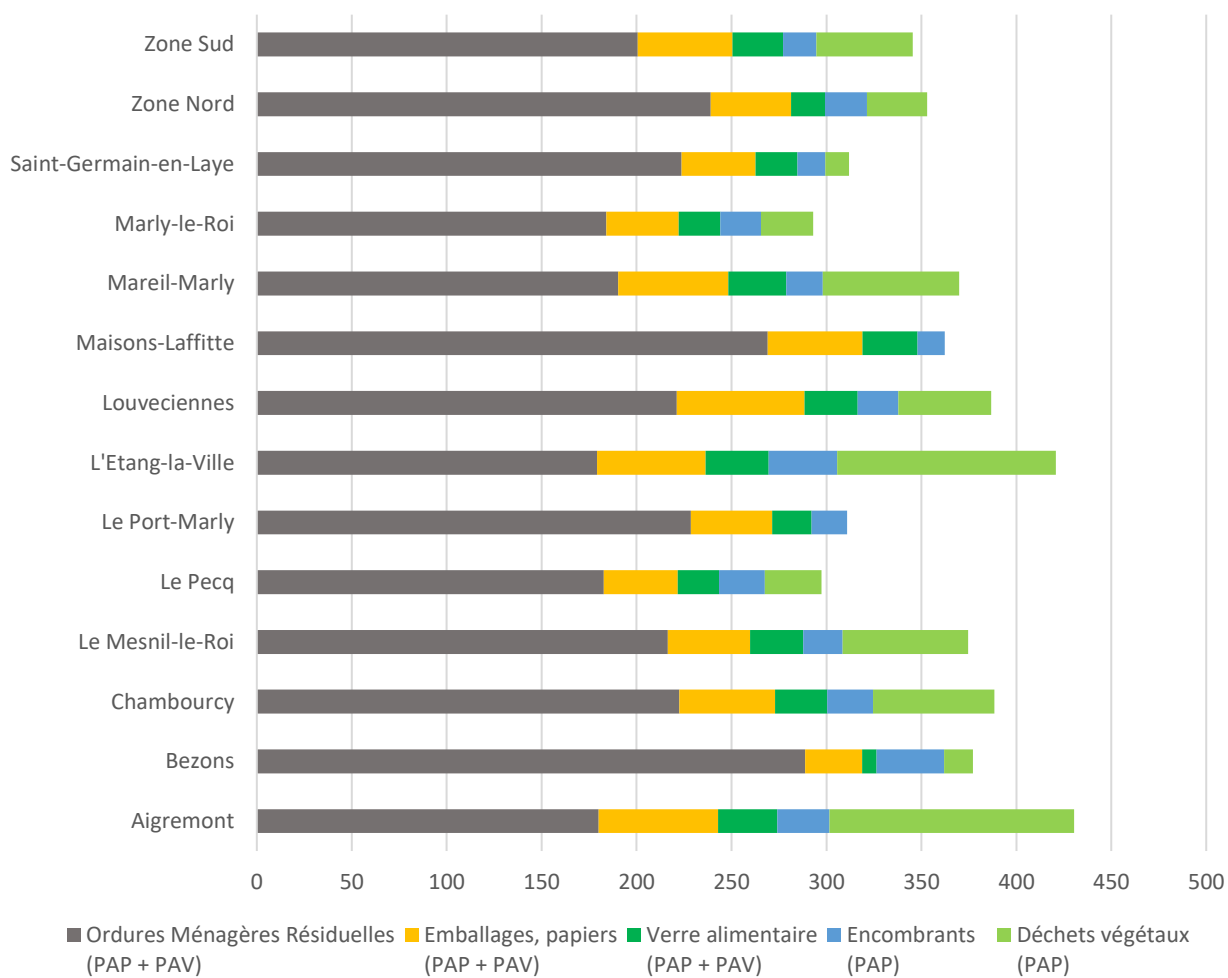


Annexe 4 : Production par flux de déchets en kg/hab. des zones/communes de la CASGBS en 2025

	Ordures Ménagères Résiduelles (PAP + PAV)	Emballages, papiers (PAP + PAV)	Verre alimentaire (PAP + PAV)	Encombrants (PAP)	Déchets végétaux (PAP)	Total
Aigremont	180	63	31	27	129	430
Bezons	289	30	8	36	15	377
Chambourcy	223	50	27	24	64	388
Le Mesnil-le-Roi	217	43	28	21	66	375
Le Pecq	183	39	22	24	30	297
Le Port-Marly	229	43	21	19	0	311
L'Etang-la-Ville	179	57	33	36	115	421
Louveciennes	221	67	28	21	49	387
Maisons-Laffitte	269	50	29	14	0	362
Mareil-Marly	190	58	31	19	72	370
Marly-le-Roi	184	38	22	21	27	293
Saint-Germain-en- Laye	224	39	22	15	13	312
Zone Nord	239	42	18	22	32	353
Zone Sud	201	50	27	17	51	345
CASGBS	226	44	22	21	33	407

*Sur les zones Nord et Sud, les collectes partiellement groupées ne permettent pas de fournir un détail précis par commune.

Production en kg/hab



Annexe 5 : Compostage individuel - Etat du déploiement au 31 décembre 2025 (hors Bezons)

ETAT DU DEPLOIEMENT AU 31 DECEMBRE 2025											
COMPOSTAGE INDIVIDUEL PAVILLONNAIRE				DOTATIONS DE KITS DE COMPOSTAGE							
Ville de la CASGBS	Nombre d'habitants INSEE 2021	Nombre de logements individuels considérés* INSEE 2021	Objectif 25% de l'Ademe	de 2009 à 2022	2023	2024	2025	Total logements équipés	Taux d'équipement de logements individuels considérés/ville (%)	Population équipée**	Taux d'équipement de la population (%)
Aigremont	1 083	375	94	29	3	4	3	39	10,40	86	7,9
Carrières-sur-Seine	15 038	2 537	634	619	27	38	30	714	28,14	1 571	10,4
Chambourcy	5 736	898	225	178	10	13	9	210	23,39	462	8,1
Chatou	29 649	3 705	926	1 006	47	56	53	1 162	31,36	2 556	8,6
Croissy-sur-Seine	10 399	2 000	500	539	19	12	15	585	29,25	1 287	12,4
Etang-la-ville	4 673	1 152	288	223	27	21	11	282	24,48	620	13,3
Houilles	33 449	6 449	1 612	1 355	78	109	47	1 589	24,64	3 496	10,5
Louvenciennes	7 563	932	233	104	19	20	13	156	16,74	343	4,5
Maisons-Laffitte	23 080	2 793	698	950	47	43	19	1 059	37,92	2 330	10,1
Mareil-Marly	3 826	932	233	155	20	22	14	211	22,64	464	12,1
Marly-le-Roi	16 531	1 485	371	279	34	14	19	346	23,30	761	4,6
Le Mesnil-le-Roi	6 322	1 322	331	208	21	23	19	271	20,50	596	9,4
Montesson	14 511	2 950	738	498	35	36	26	595	20,17	1 309	9,0
Le Pecq	15 832	1 372	343	269	14	14	11	308	22,45	678	4,3
Le Port-Marly	5 608	285	71	65	5	4	4	78	27,37	172	3,1
Saint-Germain-en-Laye	44 380	3 956	989	1 148	48	63	37	1 296	32,76	2 851	6,4
Sartrouville	51 220	7 640	1 910	1 078	85	70	47	1 280	16,75	2 816	5,5
Le Vésinet	15 646	2 954	739	726	40	37	31	834	28,23	1 835	11,7
Total CASGBS	304 546	43 737	10 934	9 429	579	599	408	11 015	25,18	24 233	7,96

*Logement principaux individuels pavillonnaires - **2,2 étant la composition moyenne d'un foyer (référentiel Ademe)

Annexe 6 : Compostage partagé – Etat du déploiement au 31 décembre 2025 (hors Bezons)

ETAT DU DEPLOIEMENT AU 31 DECEMBRE 2025 COMPOSTAGE PARTAGÉ EN PIED D'IMMEUBLE										
Villes de la CASGBS	Nombre d'habitants INSEE 2022	Nombre d'installation par la CASGBS (depuis 2012)	Nombre de site arrêtés	Nombre de projets n'ayant pas aboutis	Nombre d'installation en 2024	Nombre d'installation en 2025	Nombre de sites actifs au 31/12/2025	Nombre de foyers ayant accès un espace de compostage partagé*	Population** desservie par un composteur partagé	Taux (%) d'accès à un composteur partagé
Aigremont	1082	-			-			-	-	-
Carrières-sur-Seine	15002	5	1	1			4	291	640	4,27
Chambourcy	5826	3		1		1	3	420	924	15,86
Chatou	30054	28	3	2	5	1	25	1678	3 692	12,28
Croissy-sur-Seine	10580	7	1				6	362	796	7,53
L'Etang-la-ville	4915	1		1			1	13	29	0,58
Houilles	33617	6		3	1		6	926	2 037	6,06
Louveciennes	7744	9		1	4		9	625	1 375	17,76
Maisons-Laffitte	22855	31		4	5	5	31	1 113	2 449	10,71
Mareil-Marly	3984	4				2	4	459	1 010	25,35
Marly-le-Roi	16619	10		1	1	1	11	2118	4 660	28,04
Le Mesnil-le-Roi	6340	2			1		2	204	449	7,08
Montesson	14606	5					5	543	1 195	8,18
Le Pecq	15858	8		1	4	1	8	756	1 663	10,49
Le Port-Marly	5583	1					1	154	339	6,07
Saint-Germain-en-Laye	45286	28		4	4	1	27	1853	4 077	9,00
Sartrouville	51570	7	1	4	1	1	5	195	429	0,83
Le Vésinet	15712	10	1	3	2		9	400	880	5,60
Total CASGBS	307 233	165	7	26	28	13	157	12 110	26 642	8,67

*2,2 étant la composition moyenne d'un foyer (référentiel Ademe)

Sites de compostage partagé en pied d'immeuble installés (hors Bezons) :

	2024	2025	Total
Nombre d'installations/an	28	13	41
Nombre de site actifs	2023	2026	Total
Catégorie 1 : 2 à 5 logements	4	6	10
Catégorie 2 : 6 à 12 logements	15	16	31
Catégorie 3 : 13 à 50 logements	60	64	124

Annexe 7 : Certification/professionnalisation de la filière - Etat du déploiement au 31 décembre 2025

FORMATION ET PROFESSIONNALISATION DE LA FILIERE COMPOSTAGE DOMESTIQUE PAR ANNEE				
	de 2012 à 2023	2024	2025	Total
Référent de site*	276	83	41	400
Guide composteur	22	3	0	25
Maître-composteur	2			3

Annexe 8 : Compostage de quartier et autres sites ouverts, sur le domaine public– Etat du déploiement au 31 décembre 2025

COMPOSTAGE PARTAGÉ DE QUARTIER ET AUTRES SITES OUVERTS SUR LE DOMAINE PUBLIC ETAT DU DEPLOIEMENT AU 31 DECEMBRE 2025								
Ville	Nom du site	Structure référente	Type de compostage	Année	Nombre de personnes engagé dans le dispositif depuis la mise en place du site	Nombre Référent de Site	Nombre Guide Composteur	Nombre Maître Composteur
Carrières-sur-Seine	Parking Rue Louis Gandillet	Les Incroyables Comestibles (Asso)	Square, parc & jardin	2019	20	3	1	1
Carrières-sur-Seine	Square des Plants de Catelaine	Ville (Espaces Verts)	Compostage de quartier	2019	50	9		
Carrières-sur-Seine	Jardin de la Comédie	Les Incroyables Comestibles (Asso)	Compostage de quartier	2020	5	3		
Montesson	Parc des Jardins	Ville (Espaces verts)	Square, parc & jardin	2015	20	1		
Montesson	Parc des Sophoras	Ville (Espaces verts)	Square, parc & jardin	2025	?	1		
Le Port-Marly	Chemin de Halage - Station Total	Habitants référents et ville (GC)	Compostage de quartier	2019	?	1	1	
Le Port-Marly	Chemin de Halage - Sente des Bateliers	Habitants référents et ville (GC)	Compostage de quartier	2025	20	4		
Le Port-Marly	Ile de la Loge	Ville (Espaces verts)	Square, parc & jardin	2018	?	1		
Le Port-Marly	Chemin de Halage - Chemin des Lions	Habitants référents et ville (GC)	Compostage de quartier	2025	20	6		
Saint-Germain-en-Laye	Fourqueux*	Ville (Service Env) + Biodiversité 78 (Asso)	Compostage de quartier	2022	?	2		
Total				10	135	30	2	1

*installation et suivi hors dispositifs Agglo - ? site actif mais sans informations de suivi

Annexe 9 : Compostage en établissement – Etat du déploiement au 31 décembre 2025

COMPOSTAGE EN ETABLISSEMENT - ETAT DU DEPLOIEMENT AU 31 DECEMBRE 2025				
Villes de la CASGBS	Type de site	Nombre d'installation	Nombre de sites actifs au 31/12/25	Année d'installation
Chatou*	Groupe scolaire	1	1	2014
Montesson	Crèche municipale	1	1	2014
Le Vésinet	Crèche municipale	1	0	2012
Le Vésinet	Crèche municipale	1	1	2020
Le Vésinet	Crèche municipale	1	1	2020
Total CASGBS		5	4	

*Installation et suivi hors dispositif Agglo

Annexe 10 : Actions de sensibilisation – Bilan au 31 décembre 2025

ACTIONS DE SENSIBILISATION			
Grand public			
Année civile	2023	2024	2025
Nombre de sensibilisation réalisées par la CASGBS (événements)	20	16	14
Nombre de sensibilisation réalisées via les relais locaux (prêt de matériel)	7	32	24
Nombre de personnes sensibilisées	1173	819	6722
Animations scolaires (prévention & tri des déchets...)			
Année scolaire (septembre à fin juin)	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre d'animations scolaires "Tous Eco-Liés"	3	58	59
Nombre d'élèves sensibilisés	94	1466	1628
Détail Tous éco-liés 2025			
Composter c'est élémentaire	11		
Jetez moins une bonne idée !	37		
Les extensions de tri	11		

ETAT DU DEPLOIEMENT AU 31 DECEMBRE 2025 - COMPOSTAGE PEDAGOGIQUE							
Communes de la CASGBS	Nombre d'établissements scolaires (Publics/privés, maternels /élémentaires)*	De 2012 à 2023	2024	2025	Total	Nombre de sites actifs au 31/12/2025	Taux (%) d'équipement des écoles
Aigremont	1	0			0	0	-
Carrières-sur-Seine	8	4	1		5	1	12,50
Chambourcy	2	0			0	0	-
Chatou	15	8	1		9	4	26,67
Croissy-sur-Seine	9	6			6	1	11,11
L'Etang-la-ville	2	1			1	0	-
Houilles	17	1			1	1	5,88
Louvenciennes	7	1			1	0	-
Maisons-Laffitte	13	1			1	0	-
Mareil-Marly	3	0			0	0	-
Marly-le-Roi	11	0		1	1	1	9,09
Le Mesnil-le-Roi	2	0			0	0	-
Montesson	9	4			4	0	-
Le Pecq	11	0	1		1	1	9,09
Le Port-Marly	6	1			1	1	16,67
Saint-Germain-en-Laye	28	1			1	0	-
Sartrouville	28	2	10	9	21	11	39,29
Le Vésinet	14	5		7	12	1	7,14
Total CASGBS	186	35	13	17	65	22	11,83